



Projet cofinancé par l'Union européenne Fonds européen de développement régional







### Plan biodiversité du Parc naturel régional Livradois-Forez Etat des lieux de l'avifaune

juin 2011

J.-J. LALLEMANT





#### Ligue pour la Protection des Oiseaux

PREAMBULE	1
ETAT DES LIEUX	3
GENERALITES SUR LA CONNAISSANCE DE L'AVIFAUNE DU PARC	4
LISTE DES ESPECES - CARACTERISTIQUES	9
MIGRATEURS ET OISEAUX EN HIVER	20
CONSERVATION / PROTECTION	22
LES SITES MAJEURS	24
FACTEURS D'INFLUENCE	26
ENJEUX	26
AVIFAUNE ET PNRLF : LES ENJEUX	27
La Gelinotte des bois (Bonasa bonasia)	41
Le Héron pourpré (Ardea purpurea)	42
Le Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> )	
Le Vautour fauve (Gyps fulvus)	
Le Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)	
Le Faucon pèlerin (Falco peregrinus)	
Le Vanneau huppé (Vanellus vanellus)	
La Bécasse des bois (Scolopax rusticola)	
Le Courlis cendré (Numenius arquata)	
Le Pigeon colombin (Columba oenas)	
Le Petit-duc scops (Otus scops)	
Le Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> )	
La Chevêche d'Athéna (Athene noctua)	
La Chouette de Tengmalm (Aegolius funereus)	
La Huppe fasciée ( <i>Upupa epops</i> )	
Le Torcol fourmilier ( <i>Jynx torquilla</i> )	
Le Pic noir (Dryocopus martius)	
L'Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> )	
L'Hirondelle de rochers (Hirundo rupestris)	
Le Pipit spioncelle (Anthus spinoletta)	
Le Pipit farlouse (Anthus pratensis)	
Le Cincle plongeur (Cinclus cinclus)	
Le Tarier des prés (Saxicola rubetra)	
Le Traquet motteux ( <i>Oenanthe oenanthe</i> )	
Le Monticole de roche (Monticola saxatilis)	
Le Merle à plastron ( <i>Turdus torquatus</i> )	
La Grive litorne ( <i>Turdus pilaris</i> )	
Le Pouillot siffleur ( <i>Phylloscopus sibilatrix</i> )	
Le Pouillot fitis ( <i>Phylloscopus trochilus</i> )	
La Mésange boréale ( <i>Poecile montanus</i> )	
Le Grimpereau des bois ( <i>Certhia familiaris</i> )	
La Pie-grièche grise ( <i>Lanius excubitor</i> )	
La Pie-grièche à tête rousse ( <i>Lanius senator</i> )	
Le Grand Corbeau ( <i>Corvus corax</i> )	
Le Venturon montagnard (Serinus citrinella)	
Le Tarin des aulnes (Carduelis spinus)	
Le Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> )	
Le Bruant jaune (Emberiza citrinella)	
Le Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> )	

	84
SPECIFICITES ET RESPONSABILITES DU PNR LIVRADOIS FOREZ	85
LES SPECIFICITES DE CE TERRITOIRE	86
LES RESPONSABILITES DU PNR POUR L'AVIFAUNE	87
PISTES D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS	90
SUR LES ESPECES	91
SUR LES HABITATS	93
CONCLUSION	95
BIBLIOGRAPHIE	97

#### **PREAMBULE**

La nouvelle charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez, révisée en 2009, en cours de validation, prévoit d'élaborer un plan biodiversité pour son territoire. Il s'inscrit dans le cadre des politiques nationales et régionales pour stopper la régression des espèces et des écosystèmes.

A partir des diagnostics et des analyses réalisées dans le cadre de ce plan, le parc établira sa stratégie, son plan d'actions pour sauvegarder son patrimoine naturel.

Dans ce but, des bilans des connaissances naturalistes étaient nécessaires dans un large panel de domaines. Concernant l'avifaune, la LPO Auvergne est chargée de réaliser un rapport et des cartes de synthèses, à partir des données ornithologiques disponibles.

A la suite de ces lignes, on trouvera donc successivement :

- ✓ un état des connaissances ornithologiques sur ce territoire ;
- ✓ une analyse des enjeux que présente le territoire du parc, principalement pour les espèces remarquables : listes rouges, annexe 1 de la Directive oiseaux, espèces déterminantes en Auvergne, migration et hivernage ;
- ✓ des propositions d'espèces à enjeux pour le parc et emblématiques de ce territoire ;

On trouvera également en annexe :

- ✓ une liste de toutes les espèces observées sur le parc, pour la période qui va de 1970 à 2010 avec leurs statuts ;
- ✓ la liste des espèces nicheuses, considérées comme importantes au sein de ce territoire, en raison de leurs effectifs ou de leur répartition régionale.

Les données utilisées dans ce rapport proviennent pour l'essentiel du portail : <u>www.faune-auvergne.org</u>.

Cet outil, mis en place par la LPO Auvergne fin mars 2009, a permis d'avoir accès, au 31 décembre 2010, à un peu plus de 718 000 observations d'oiseaux, informatisées et localisées, dont la plus grosse partie provient de l'enquête régionale ayant abouti à l'atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne, entre les printemps 2000 et 2007 et publié fin 2010.

Mais une bonne partie des archives papier de l'association restent encore à saisir, de même que certains observateurs n'ont pas toujours transmis une part importante de leurs données annuelles à la centrale ornithologique régionale.

C'est pourquoi, le recueil d'informations pour ce rapport s'est aussi fait au moyen des fiches des archives de la centrale ornithologique régionale. Une part de la bibliographie naturaliste auvergnate a été consultée. Enfin quelques observateurs connaissant bien ce territoire ont été ciblés et questionnés.

Ce sont les données de l'atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne, entre 2000 et 2007 qui ont été utilisées pour établir les cartes spécifiques. En effet, cette enquête a permis une pression d'observation relativement homogène sur l'ensemble du territoire régional, qui permet d'avoir une vision claire de l'état des lieux de l'avifaune des années 2000, aussi bien dans l'ensemble de l'Auvergne, que pour des comparaisons entre des territoires particuliers (comme le parc) et la région.

## **ETAT DES LIEUX**

CONNAISSANCE, CONSERVATION,
PROTECTION, SITES MAJEURS

## GENERALITES SUR LA CONNAISSANCE DE L'AVIFAUNE DU PARC

Au total, **235** espèces ont été observées sur le territoire du Parc naturel régional Livradois Forez (voir liste en annexe), à comparer avec les 362 taxons observés en Auvergne, dans la même période. Ces valeurs sont basées sur une recherche bibliographique et sur l'analyse des données archivées dans la base <a href="www.faune-auvergne.org">www.faune-auvergne.org</a>, qui au 31/12/2010, cumulait précisément 718 159 observations d'oiseaux sur la région, depuis 1902. Dans cet ensemble, les poids des départements sont disparates. Ainsi le Puy-de-Dôme a recueilli 52,3% des données; celui de la Haute-Loire seulement 10,9%. Dans ce premier département, 331 espèces ont été observées depuis 1902; seulement 247 en Haute-Loire.

Pour ce rapport, un total de **47 394** observations a été compilé pour le territoire du parc ; soit des moyennes de 280 données et 54 espèces par commune (voir les cartes pages suivantes). A titre de comparaison, la moyenne régionale est de 548 données pour chacune des 1 310 communes.

Dans le détail, seulement 11 communes du parc (10 dans le Puy-de-Dôme, 1 en Haute-Loire) dépassent 1 000 informations. C'est Job (63) qui en recueille le plus : 2 714 observations pour 99 espèces. Suivent Egliseneuve-près-Billom, St-Anthème, Bort-l'Etang, Thiers. Thiers regroupe le maximum d'espèces dans une commune, sur le territoire du parc, avec **165**. Auzon (43) regroupe 1 343 observations de 105 espèces.

Ensuite, suivent 16 communes du Puy-de-Dôme qui cumulent, chacune, entre 500 et 900 données. Pour la Haute-Loire, Auzon est bien une exception, puisque les autres communes les mieux suivies sont sous la barre des 480 observations. Ces valeurs sont à comparer avec les maxima régionaux : 16 967 données recueillies sur la commune de Toulon-s-Allier (03) et 600 de moins pour Clermont-Ferrand. A l'opposé, le territoire du parc compte 6 communes avec 0 à 2 données, comme Grandval, Peslières, St-Préjet-Armandon.

Un dernier détail : l'étude de l'avifaune du Haut-Forez, menée en 1992 et 1993 par la LPO, rassemble un peu plus de 6 000 données. Elles représentent 12,6% du total des observations cumulées pour ce document. Au moins 11 communes avaient été parcourues. Cela met en évidence, qu'en dehors de ce travail précis, la majorité des 47 394 données compilées, est récente et provient des années 2000, à l'occasion de l'enquête pour l'atlas régional des oiseaux nicheurs.

Dans cette liste de l'avifaune du Parc naturel régional Livradois Forez, les espèces nicheuses sont au nombre de **132**. La région en compte 193 ayant niché au moins une fois depuis 1960. Si c'est la période d'enquête pour l'atlas régional des oiseaux nicheurs (2000 É 2006) qui est considérée, le nombre régional de nicheurs est de **185**.

Le Parc naturel régional accueille donc actuellement 71 % de la richesse de l'avifaune nicheuse régionale.

Il paraît intéressant d'expliciter les principales sources qui ont fait et font la connaissance de l'avifaune du parc :

- les observations fortuites : elles sont majoritaires. Depuis la naissance de l'association régionale (1971), puis la mise en place d'une centrale ornithologique pour l'Auvergne (1975/76), nos membres ont été sollicités pour observer/noter/alimenter cette centrale. Peu d'entre eux participaient activement. De plus, chacun des observateurs va où il veut, quand il veut, sauf enquêtes nationales, régionales ou locales particulières. Même durant l'enquête pour l'atlas régional (2000 É 2006), la majorité des observateurs agissait de cette façon. Quelques-uns se sont orientés vers des visites systématiques sur des carrés différents, mais rares étaient ceux qui fonctionnaient ainsi.
- des enquêtes pour deux atlas : un atlas régional des oiseaux en hiver (hivers 1977/78 à 1979/80 ; puis 1983/84) et un atlas des oiseaux nicheurs dans le département du Puy-de-Dôme (années 1980 à 1985). Le premier fut publié en 1987, le second en 1989. Aujourd'hui, la majorité de ces données sont probablement perdues (du moins les données brutes) ou non saisies. Pour le second ouvrage, le nombre moyen de données archivées dans « Faune-auvergne », pour ces 6 années, est de 3560 données/an pour toute la région!
- l'étude de l'avifaune du Haut-Forez (au-dessus de 900 m) durant les printemps/étés 1992 et 1993. Menée par un salarié de la LPO Auvergne, nous avons indiqué précédemment que ce travail cumulait 12,6% des données compilées pour ce rapport.
- l'enquête pour l'atlas régional des oiseaux nicheurs (LPO, 2010), déjà plusieurs fois évoqué. Dès l'année 2000, le nombre d'observations engrangées sur toute la région passe pour la première fois la barre des 20 000. Puis dès 2002, ce nombre dépassera régulièrement 30 000/an.
- dans ce cadre-là, nouvelle participation de la LPO Auvergne au second programme STOC du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, lancé en 2000. L'idée était d'obtenir et de publier des données semi-quantitatives pour l'atlas. Pour l'Auvergne, cette collaboration a débuté en 2001. Puis en 2005, dans le cadre d'un projet d'observatoire régional de la faune, accroissement du nombre de carrés suivis sur la région (un carré = 20 points d'écoute), notamment grâce au financement de temps de travail salarié pour cette enquête. Ainsi, 17 carrés ont été suivis dans le territoire du parc sur 67 depuis le début du programme en Auvergne, soit 25 %.

Cette énumération non exhaustive ne doit pas faire perdre de vue que, globalement, cette vaste région est nettement moins fréquentée par les naturalistes auvergnats que d'autres zones, comme la vallée de l'Allier, les grands systèmes de gorges (Allier, Loire, Sioule, Truyère...); les principaux massifs montagneux (Sancy, Cantal, Mézenc)... Ces personnes habitent majoritairement les agglomérations et les principales villes. Il est frappant de constater que la rivière Allier agit sur ces citadins, comme une barrière. Ainsi le parc, qui représente 31% de la surface du Puy-de-Dôme, ne cumule que 11,1% du total des données collectées dans ce département. Pour la Haute-Loire, cette proportion est réduite à 7,2 %; car là encore, cette partie du territoire du parc est excentrée par rapport aux principaux axes routiers et aux principales villes de ce département.

Il est donc patent que ce territoire souffre d'un net déficit d'observateurs, donc d'observations. C'est bien une donnée de base pour ce diagnostic.

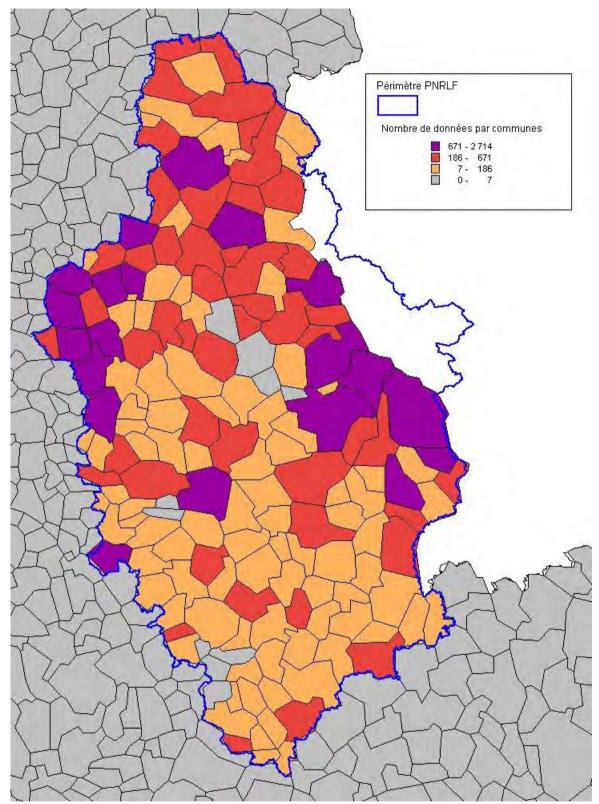


Figure 1 : Représentation du nombre de données par commune

Sur cette carte, il est facile de visualiser les zones les plus fréquentées : les Hautes Chaumes du Forez, la Comté et les Varennes ; puis la région Thiernoise et la basse vallée de la Dore. A l'inverse, la partie sud située en Haute-Loire, le Haut Livradois, se démarquent par le manque de données.

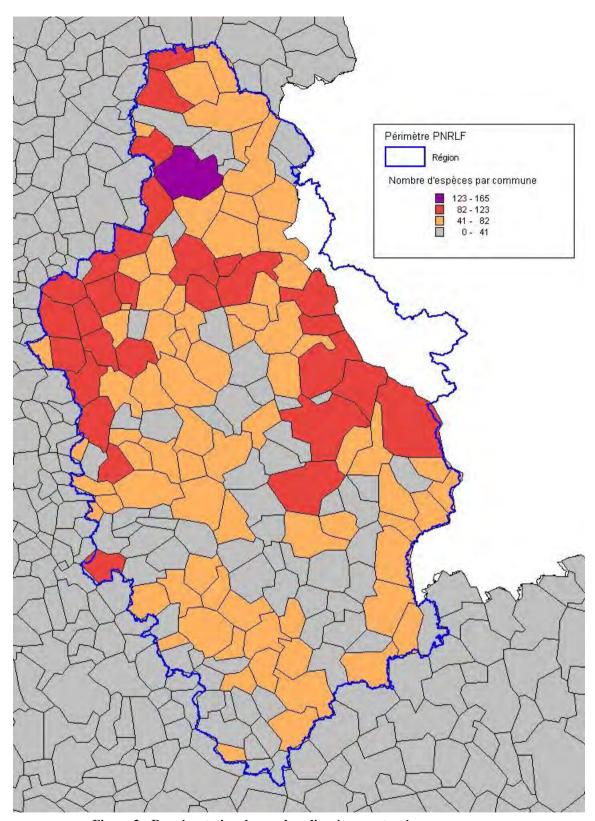


Figure 2 : Représentation du nombre d'espèces contactées par commune.

Comme la précédente, cette carte confirme les zones les plus visitées : Hautes Chaumes, Comté et Varennes, le bassin d'Ambert, le plateau de Sauviat/Augerolles et la basse vallée de la dore (avec Ris, Chateldon, Peschadoires et Thiers).

#### LISTE DES ESPECES - CARACTERISTIQUES

Comme évoqué page 3, 235 espèces, dont 132 nicheuses, ont été notées dans le territoire du parc. Elles se sont reproduites au moins une fois durant la période 2000 É 2006, qui correspond aux années d'enquête pour l'atlas régional des oiseaux nicheurs (LPO Auvergne, 2010). A titre de comparaison, ce sont 185 espèces qui ont été trouvées nicheuses en Auvergne pendant la même période.

Cette richesse est logique, si l'on considère la variété générale des biotopes disponibles sur ce vaste territoire. Malgré tout, ce parc manque de zones de plaines, notamment d'espaces cultivés, comme de zones alluviales. Par exemple, la vallée de l'Allier apporte une avifaune originale pour la région Auvergne, mais s'écoule juste hors de la limite de ce territoire. Le parc manque également de zones humides importantes, qui permettraient à nombre d'espèces spécifiques de s'installer. Cela se ressent globalement dans les rôles que peut jouer ce territoire pour l'avifaune nicheuse d'une part, comme pour les migrateurs, ou les hivernants.

La liste de l'avifaune du parc, qui va suivre, donne les renseignements suivants à la suite des noms français et scientifiques de chaque espèce :

- une abondance estimée en 5 classes (TC très commune, C commune, AC assez commune, R rare, TR très rare), d'après des estimations des populations du parc par rapport aux populations régionales ;
- un classement assez grossier en 4 catégories de grands milieux : milieux aquatiques et zones humides, milieux ouverts et semi-ouverts, milieux forestiers, milieux rupestres, avec des précisions parfois pour certaines espèces (landes subalpines par exemple) ;
  - son statut :

N : espèce nicheuse dans la zone d'étude, donc présente au moins du printemps à l'automne NS : espèce nicheuse et sédentaire, donc présente toute l'année (au moins pour la plus grande partie de ses effectifs)

M : espèce rencontrée lors des déplacements migratoires pré ou postnuptiaux

H : espèce hivernante.

Bien entendu, une même espèce peut à la fois être, par exemple nicheuse et migratrice, ou nicheuse et hivernante.

- la Directive communautaire n° 79/409 : toutes les espèces, sauf celles de l'annexe 2 (espèces gibier de la législation française) et celles classées "nuisibles" par les Préfets, sont protégées par la Directive oiseaux. L'annexe 1 énumère les espèces les plus menacées de la Communauté qui doivent faire l'objet de mesures de préservation spéciales.
- la Convention de Bonn du 23 juin 1979 : cette convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage comprend deux annexes. Pour les espèces de l'annexe 1 (2 pour la France), les états doivent engager tous les moyens possibles pour préserver l'espèce (habitat, contrôle des facteurs de menaces...). Pour les espèces de l'annexe 2, il faut développer et signer des accords internationaux de conservation réalisés dans le cadre de la convention.

la Convention de Berne du 19 septembre 1979 : relative à la conservation de la vie sauvage et des milieux naturels en Europe, elle a pour objet d'assurer la conservation des espèces énumérées

en annexe, en particulier par la protection des habitats. Pour les espèces de l'annexe 2, toute forme de destruction est interdite.

#### • Statut juridique en France :

∀ :"P" : oiseaux intégralement protégés, pour lesquels sont interdits la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation, et, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat, ainsi que l'enlèvement ou la destruction des nids, et l'altération ou la dégradation de leurs milieux. Cette protection intégrale est issue de la loi du 10/07/1976 (art. L-211... du code rural) et figurent à l'article 1 de l'arrêté ministériel du 17/04/1981, modifié le 05/03/1999. L'art. 4 de l'arrêté du 05/03/1999 ajoute à la liste des espèces intégralement protégées des espèces rares (voire non observées en France) mais vivant sur le territoire de l'Union,

g : oiseaux partiellement protégés, pour lesquels il existe des exceptions aux interdictions du paragraphe précédent.

"p1": le ministre de l'environnement peut autoriser ponctuellement la capture ou la destruction des oiseaux, de leurs œufs ou de leurs nids (*Larus ridibundus*, *Phalacrocorax carbo sinensis, Larus argentatus, Larus cachinnans, Corvus monedula, Passer domesticus*) (art. 2 de l'arrêté du 17/04/1981 modifié le 05/03/1999).

"p2" : pour deux espèces de rapaces (*Accipiter gentilis, Accipiter nisus*), le prélèvement exceptionnel d'un poussin au nid peut être autorisé par le ministre, après avis du Conseil National de la Protection de la Nature (art. 4 bis de l'arrêté du 17/04/1981) pour l'exercice de la chasse au vol.

Dérogations : s'il n'existe aucune autre solution satisfaisante, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ou de la sécurité aérienne, pour prévenir des dommages importants aux cultures, aux élevages ou aux pêcheries, pour la protection de la faune et de la flore, l'art. 2 de l'arrêté du 05/03/1999 permet leur destruction, capture ou enlèvement ainsi que des oeufs ou des nids.

Y Oiseaux non protégés :

oiseaux chassables "C" : le ministre fixe la liste limitative des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (arrêté du 26/06/1987 modifié).

oiseaux classés nuisibles : parmi les espèces chassables, certaines, inscrites sur une liste nationale (*Columba palumbus*, *Corvus frugilegus*, *Corvus corone*, *Garrulus glandarius*, *Pica pica*, *Sturnus vulgaris*) sont susceptibles d'être classées nuisibles annuellement par le préfet. Espèces oubliées "?" : non inscrites sur les listes précédentes, ces oiseaux ne peuvent néanmoins ni être chassés ni détruits, pas plus que capturés, transportés ou commercialisés.

• Listes rouges: catégories de menace U.I.C.N. (liste rouge mondiale, France et Auvergne):

RE: éteint en France ou dans la région considérée

CR : au bord de l'extinction

EN : en danger VU : vulnérable

NT: potentiellement menacé

DD: données insuffisantes

LR : faible risque

LC: préoccupation mineure

NE : non évalué NA : non applicable

- classification de BirdLife International : elle concerne l'Europe (BirdLife International, 2004) et donne un statut de conservation spécial pour toutes les espèces menacées à un titre ou à un autre. Les espèces sont identifiées à la fois en fonction de leur statut mondial et européen, ainsi qu'en fonction de la proportion de leurs populations européennes. Deux classifications sont proposées :
  - SPEC catégorie (Species of European Conservation Concern):
- 1 : Espèces mondialement menacées
- 2 : Espèces concentrées en Europe (plus de 50 % de la population mondiale ou de l'aire de distribution sont en Europe), et qui ont un statut de conservation défavorable
- 3 : Espèces dont les populations ne sont pas concentrées en Europe, mais qui ont un statut de conservation défavorable en Europe
- 4 : Espèces concentrées en Europe (plus de 50 % de la population mondiale ou de l'aire de distribution sont en Europe), mais qui ont un statut de conservation favorable en Europe h : Se rapporte aux populations hivernantes
  - Statut de conservation défavorable en Europe :

E: En danger

V : Vulnérable

D: en Déclin

R: Rare

DP: n'a pas récupéré après une diminution des effectifs

L : Localisée

I : Insuffisamment connue (mais susceptible d'appartenir aux catégories E, V, R, D, L)

X Statut de conservation favorable en Europe :

S : en Sécurité (plus de 10 000 couples ou plus de 40 000 hivernants, pas de diminution, pas localisée)

#### ♂ (): Statut provisoire

Dans la liste en annexe, dans la colonne statut, certaines espèces sont marquées d'une croix : il s'agit de nicheurs accidentels ou qui n'ont jamais été retrouvés nicheurs depuis 1990 et qu'on peut considérer comme disparues. C'est le cas de 3 espèces : Râle des genêts (*Crex crex*), le Pic cendré (*Picus canus*) et la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*).

Les migrateurs au sens large comptent **185 espèces**, parmi celles de la liste établie pour le parc. Ce terme englobe aussi bien les migrateurs « vrais », réguliers, que des oiseaux en erratisme, ou des égarés (cf p. 20).

Les hivernants sont au nombre de **104 espèces**. Ce nombre est bien entendu une issu du total des taxons observés sur l'ensemble de la période. La réalité, par saison, est inférieure.

SPECES		Dir. CEE 79/409	Convention de Bonn	Convention de Berne	Statut juridique en France	Liste rouge monde IUCN 2008	nich BirdLi SPEC	ge Europe leurs ife (2004) Statut européen	Liste rouge nicheurs France (MNHN 2008)	Liste rouge nicheurs Auvergne LPO 2008
ANATIDAE										
Cygne tuberculé	Cygnus olor		annexe 2		Р	LC	4	S	NA	NE
Oie cygnoïde	Anser cygnoides									
Oie cendrée	Anser anser	annexe 2	annexe 2		С	LC		S	VU	
Bernache du Canada	Branta canadensis	annexe 2	annexe 2		Р			(S)	NA	NE
Ouette d'Egypte	Alopochen aegyptiacus									
Tadorne de Belon	Tadorna tadorna		annexe 2	annexe 2	Р	LC		S		
Canard à collier	Callonetta leucophrys									
Canard carolin	Aix sponsa									
Canard mandarin	Aix galericulata									
Canard siffleur	Anas penelope	annexe 2	annexe 2		С	LC	4h	S	NA	
Canard de Chiloé	Anas sibilatrix									
Canard chipeau	Anas strepera	annexe 2	annexe 2		С	LC	3	(DP)		EN
Sarcelle d'hiver	Anas crecca	annexe 2	annexe 2		С	LC		(S)	VU	EN
Canard colvert	Anas platyrhynchos	annexe 2	annexe 2		С	LC		(S)		
Canard pilet	Anas acuta	annexe 2	annexe 2		С	LC	3	(D)	NA	
Canard des Bahamas	Anas bahamensis									
Sarcelle d'été	Anas querquedula	annexe 2	annexe 2		С	LC	3	(D)	VU	EN
Canard souchet	Anas clypeata	annexe 2	annexe 2		С	LC	3	(D)		CR
Nette rousse	Netta rufina	annexe 2	annexe 2		С	LC		(S)		VU
Fuligule milouin	Aythia ferina	annexe 2	annexe 2		С	LC	2	(D)		EN
Fuligule morillon	Aythia fuligula	annexe 2	annexe 2		С	LC	3	(D)		RE
Fuligule milouinan	Aythia marila		annexe 2			LC	3h	EN		
Eider à duvet	Somateria mollissima	annexe 2	annexe 2		С	LC	4	S	CR	
Macreuse brune	Melanitta fusca	annexe 2	annexe 2		С	LC	3	(D)		
Garrot à oeil d'or	Bucephala clangula	annexe 2	annexe 2		С	LC		(S)	NA	
Harle piette	Mergus albellus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(D)		
Harle huppé	Mergus serrator		annexe 2		Р	LC		(S)	NA	
Harle bièvre	Mergus merganser		annexe 2		Р	LC		(S)	NT	
TETRAONIDAE										
Gelinotte des bois	Bonasa bonasia	annexe 1+2			С	LC		S	VU	EN
PHASIANIDAE										

Colin de Virginie	Colinus virginianus				С			I		
Perdrix rouge	Alectoris rufa	annexe 2			С	LC	2	(D)		NE
Perdrix grise	Perdix perdix	annexe 2			С	LC	3	VÚ		NE
Caille des blés	Coturnix coturnix	annexe 2	annexe 2		С	LC	3	(DP)		DD
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	annexe 2			С	LC		(S)		NE
GAVIIDAE								, ,		
Plongeon arctique	Gavia arctica	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(VU)		
Plongeon imbrin	Gavia immer	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC		(S)		
PODICIPEDIDAE										
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis			annexe 2	Р	LC		S		DD
Grèbe huppé	Podiceps cristatus				Р	LC		S		VU
Grèbe esclavon	Podiceps auritus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(D)		
Grèbe à cou noir	Podiceps nigricollis			annexe 2	Р	LC		S		RE
PHALACROCORACIDAE										
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo				p1	LC		S		
ARDEIDAE					,					
Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	annexe 1		annexe 2	Р	LC	3	DP		VU
Crabier chevelu	Ardeola ralloides	annexe 1		annexe 2	Р	LC	3	(D)	NT	VU
Héron garde-boeufs	Bubulcus ibis			annexe 2	Р	LC		S		VU
Aigrette garzette	Egretta garzetta	annexe 1		annexe 2	Р	LC		S		VU
Grande aigrette	Casmerodius albus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC		S	NT	
Héron cendré	Ardea cinerea				Р	LC		S		
Héron pourpré	Ardea purpurea	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(D)		CR
CICONIIDAE								` ′		
Cigogne noire	Ciconia nigra	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	2	R	EN	VU
Cigogne blanche	Ciconia ciconia	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	2	DP		VU
ACCIPITRIDAE										
Bondrée apivore	Pernis apivorus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	(S)		DD
Milan noir	Milvus migrans	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(VÚ)		NT
Milan royal	Milvus milvus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	NT	2	D	VU	VU
Vautour percnoptère	Neophron percnopterus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	EN	3	EN	EN	
Vautour fauve	Gyps fulvus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC		S		
Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(R)		VU
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC		S	VU	NA
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	DP		VU
Busard cendré	Circus pygargus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	S	VU	VU
Autour des palombes	Accipiter gentilis		annexe 2	annexe 2	p2	LC		S		
Epervier d'Europe	Accipiter nisus		annexe 2	annexe 2	p2	LC		S		
Buse variable	Buteo buteo		annexe 2	annexe 2	P	LC		S		
Aigle botté	Aquila pennata	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(R)	VU	VU
Aigle royal	Aquila chrysaetos	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	R	VU	RE
PANDIONIDAE										

Balbuzard pêcheur FALCONIDAE	Pandion haliaetus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	R	VU	
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus		annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	D		DD
Faucon kobez	Falco vespertinus		annexe 2	annexe 2	P	NT	3	(VU)	NA	DD
Faucon émerillon	Falco columbarius	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	J	(S)	INA	
Faucon hobereau	Falco subbuteo	different	annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)		VU
Faucon pèlerin	Falco peregrinus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S		VU
RALLIDAE	r dies peregimae	different	arricae 2	arricae 2	'					VO
Râle d'eau	Rallus aquaticus	annexe 2			С	LC		(S)	DD	VU
Râle des genêts	Crex crex	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	NT	1	DP	EN	RE
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus	annexe 2	armexe 2	dillicae 2	C	LC		S	,	112
Foulque macroule GRUIDAE	Fulica atra	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)		NT
Grue cendrée RECURVIROSTRIDAE	Grus grus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	2	(DP)	CR	
Avocette élégante BURHINIDAE	Recurvirostra avosetta	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC		S		
Œdicnème criard CHARADRIIDAE	Burhinus oedicnemus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(VU)	NT	VU
Petit Gravelot	Charadrius dubius		annexe 2	annexe 2	Р	LC		(S)		VU
Grand Gravelot	Charadrius hiaticula		annexe 2	annexe 2	P.	LC	4	(S)	VU	
Pluvier doré	Pluvialis apricaria	annexe 1+2	annexe 2		С	LC	4	(S)		
Pluvier argenté	Pluvialis squatarola	annexe 2	annexe 2		С	LC		(S)		
Vanneau huppé SCOLOPACIDAE	Vanellus vanellus	annexe 2	annexe 2		С	LC	2	VÚ		VU
Bécasseau variable	Calidris alpina		annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(DP)	NA	
Bécasseau minute	Calidris minuta		annexe 2	annexe 2	Р	LC		(S)		
Combattant varié	Philomachus pugnax	annexe 1+2	annexe 2		С	LC	2	(D)	NA	
Bécassine sourde	Lymnocryptes minimus	annexe 2	annexe 2		С	LC	3	(D)		
Bécassine des marais	Gallinago gallinago	annexe 2	annexe 2		С	LC	3	(D)	EN	EN
Bécasse des bois	Scolopax rusticola	annexe 2	annexe 2		С	LC	3	(D)		NT
Barge à queue noire	Limosa limosa	annexe 2	annexe 2		С	NT	2	VU	VU	
Courlis corlieu	Numenius phaeopus	annexe 2	annexe 2		С	LC	4	(S)		
Courlis cendré	Numenius arquata	annexe 2	annexe 2		С	NT	2	D	VU	VU
Chevalier arlequin	Tringa erythropus	annexe 2	annexe 2		С	LC	3	(D)		
Chevalier gambette	Tringa totanus	annexe 2	annexe 2		С	LC	2	D		RE
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia	annexe 2	annexe 2		С	LC		S		
Chevalier cul-blanc	Tringa ochropus		annexe 2	annexe 2	Р	LC		S		
Chevalier sylvain	Tringa glareola	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	DP		
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos		annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(D)		VU
Chevalier grivelé	Actitis macularius									

STERCORARIDAE			Ī	]		]		I		
Labbe à longue queue ssp	Stercorarius ssp				Р	LC		(S)		
LARIDAE								, ,		
Mouette rieuse	Larus ridibundus				p1	LC	4	(S)		VU
Goéland cendré	Larus canus				Р	LC	2	(DP)	VU	RE
Goéland brun	Larus fuscus				Р	LC	4	S		
Goéland leucophée	Larus cachinnans				p1	LC	4	S		VU
Mouette tridactyle	Rissa tridactyla				Р	LC		(S)	NT	
STERNIDAE										
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC		S		VU
Sterne naine	Sterna albifrons	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	D		EN
Guifette moustac	Chlidonias hybridus	annexe 1		annexe 2	Р	LC	3	DP	NT	
Guifette noire	Chlidonias niger	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(DP)	VU	
COLUMBIDAE								, ,		
Pigeon colombin	Columba oenas	annexe 2			С	LC	4	S		NT
Pigeon ramier	Columba palumbus	annexe 2			С	LC	4	S		
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	annexe 2			С	LC		S		
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	annexe 2	annexe 2		С	LC	3	D		NT
CUCULIDAE										
Coucou gris	Cuculus canorus				Р	LC		S		
TYTONIDAE										
Effraie des clochers	Tyto alba			annexe 2	Р	LC	3	(D)		NT
STRIGIDAE								, ,		
Petit-duc scops	Otus scops			annexe 2	Р	LC	2	(DP)		VU
Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	annexe 1		annexe 2	Р	LC	3	(DP)		VU
Chouette chevêche	Athene noctua			annexe 2	Р	LC	3	(D)		VU
Chouette hulotte	Strix aluco			annexe 2	Р	LC	4	S		
Hibou moyen-duc	Asio otus			annexe 2	Р	LC		(S)		
Hibou des marais	Asio flammeus	annexe 1		annexe 2	Р	LC	3	(DP)	VU	NA
Chouette de Tengmalm	Aegolius funereus	annexe 1		annexe 2	Р	LC		(S)		VU
CAPRIMULGIDAE										
Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	annexe 1		annexe 2	Р	LC	2	(DP)		NT
APODIDAE	T				_					201
Martinet à ventre blanc	Tachymarptis melba			annexe 2	Р	LC		S		VU
Martinet noir	Apus apus				Р	LC		(S)		
ALCEDINIDAE	Alexade addita	_			_					
Martin-pêcheur d'Europe MEROPIDAE	Alcedo atthis	annexe 1		annexe 2	Р	LC	3	DP		NT
Guêpier d'europe	Merops apiaster		annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(DP)		VU
CORACIDAE										
Rollier d'Europe	Coracias garrulus	annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	NT	2	VU	NT	
UPUPIDAE										

Huppe fasciée	Upupa epops			annexe 2	Р	LC	3	(D)		VU
PICIDAE										
Torcol fourmilier	Jynx torquillla			annexe 2	Р	LC	3	(D)	NT	VU
Pic vert	Picus viridis			annexe 2	Р	LC	2	(DP)		DD
Pic cendré	Picus canus	annexe 1		annexe 2	Р	LC	3	(DP)	VU	VU
Pic noir	Dryocopus martius	annexe 1		annexe 2	Р	LC		S		DD
Pic épeiche	Dendrocopos major			annexe 2	Р	LC		S		
Pic mar	Dendrocopos medius	annexe 1		annexe 2	Р	LC	4	(S)		NT
Pic épeichette	Dendrocopos minor			annexe 2	Р	LC		(S)		DD
ALAUDIDAE										
Cochevis huppé	Galerida cristata				Р	LC	3	(DP)		EN
Alouette Iulu	Lullula arborea	annexe 1			Р	LC	2	DP		DD
Alouette des champs	Alauda arvensis	annexe 2			С	LC	3	(DP)		DD
HIRUNDINIDAE										
Hirondelle de rivage	Riparia riparia			annexe 2	Р	LC	3	(DP)		VU
Hirondelle de rochers	Hirundo rupestris			annexe 2	Р	LC		s		DD
Hirondelle rustique	Hirundo rustica			annexe 2	Р	LC	3	DP		NT
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbica			annexe 2	Р	LC	3	(D)		DD
MOTACILLIDAE										
Pipit rousseline	Anthus campestris	annexe 1		annexe 2	Р	LC	3	(D)		EN
Pipit des arbres	Anthus trivialis			annexe 2	P	LC		S		
Pipit farlouse	Anthus pratensis			annexe 2	P	LC	4	(S)	VU	
Pipit à gorge rousse	Anthus cervinus			annexe 2	P	LC		(S)		
Pipit spioncelle	Anthus spinoletta			annexe 2	P.	LC		(S)		NT
Bergeronnette printanière	Motacilla flava			annexe 2	P	LC		(S)		
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea			annexe 2	P	LC		S		
Bergeronnette grise	Motacilla alba			annexe 2	P	LC		s		
BOMBYCILLIDAE				dillioxo E		20				
Jaseur boréal	Bombycilla garrulus			annexe 2	Р	LC		(S)		
CINCLIDAE	zeme, garranae			dillicac 2		LO		(0)		
Cincle plongeur	Cinclus cinclus			annexe 2	Р	LC		s		
TROGLODYTIDAE	Ciriolae ciriolae			alliexe 2	'	LO				
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes			annexe 2	Р	LC		s		
PRUNELLIDAE	Troglodytes troglodytes			armexe 2	Г	LC		3		
Accenteur mouchet	Prunella modularis			annexe 2	Р	LC	4	s		
Accenteur alpin	Prunella collaris			annexe 2	P	LC	4	(S)		VU
TURDIDAE	i iunena conans			annexe 2	Ρ	LC		(3)		VU
Rougegorge familier	Erithacus rubecula		annesse C	onnesse C			4			
Rougegorge familier Rossignol philomèle			annexe 2	annexe 2	P		4	S		
	Luscinia megarynchos Luscinia svecica		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	(S)		
Gorgebleue à miroir		annexe 1	annexe 2	annexe 2	Р	LC		(S)		
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros		annexe 2	annexe 2	Р	LC		S		
Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus		annexe 2	annexe 2	Р	LC	2	(DP)		DD

Tarier des prés	Saxicola rubetra		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	(S)	VU	VU
Tarier pâtre	Saxicola torquata		annexe 2	annexe 2	Р	LC		(S)		DD
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe		annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(D)	NT	NT
Traquet oreillard	Oenanthe hispanica		annexe 2	annexe 2	Р	LC	2	(DP)	EN	
Monticole de roche	Monticola saxatilis		annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	(DP)		VU
Merle à plastron	Turdus torquatus		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	S		VU
Merle noir	Turdus merula	annexe 2	annexe 2		С	LC	4	S		
Grive litorne	Turdus pilaris	annexe 2	annexe 2		С	LC	4h	(S)		VU
Grive musicienne	Turdus philomelos	annexe 2	annexe 2		С	LC	4	S		
Grive mauvis	Turdus iliacus	annexe 2	annexe 2		С	LC	4h	(S)		
Grive draine	Turdus viscivorus	annexe 2	annexe 2		С	LC	4	S		
SYLVIDAE										
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti		annexe 2	annexe 2	Р	LC		S		NA
Cisticole des joncs	Cisticola juncidis		annexe 2	annexe 2	Р	LC		S		NA
Locustelle tachetée	Locustella naevia		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	(S)		DD
Phragmite des joncs	Acrocephalus schoenobaenus		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	Š		NA
Rousserolle effarvate	Acrocephalus scirpaceus		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	S		
Rousserolle turdoïde	Acrocephalus arundinaceus		annexe 2	annexe 2	Р	LC		(S)	VU	CR
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	(S)		
Fauvette grisette	Sylvia communis		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	ŝ	NT	DD
Fauvette des jardins	Sylvia borin		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	(S)		
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	Š		
Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli		annexe 2	annexe 2	Р	LC	2	(D)		NT
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix		annexe 2	annexe 2	Р	LC	2	(D)	VU	
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita		annexe 2	annexe 2	Р	LC		ŝ		
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus		annexe 2	annexe 2	Р	LC		S	NT	NT
Roitelet huppé	Regulus regulus		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	S		
Roitelet triple-bandeau	Regulus ignicapillus		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	(S)		
MUSCICAPIDAE								, ,		
Gobemouche gris	Muscicapa striata		annexe 2	annexe 2	Р	LC	3	DP	VU	DD
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca		annexe 2	annexe 2	Р	LC	4	S		VU
AEGITHALIDAE										
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus			annexe 2	Р	LC		S		
PARIDAE										
Mésange nonnette	Parus palustris			annexe 2	Р	LC	3	D		DD
Mésange boréale	Parus montanus			anexe 2	Р	LC		S		DD
Mésange huppée	Parus cristatus			annexe 2	Р	LC	2	(D)		
Mésange noire	Parus ater			annexe 2	Р	LC		(S)	NT	
Mésange bleue	Parus caeruleus			annexe 2	Р	LC	4	s		
Mésange charbonnière	Parus major			annexe 2	Р	LC		S		
SITTIDAE										
Sittelle torchepot	Sitta europaea			annexe 2	Р	LC		S		

TICHODROMATIDAE		1 1	1 1			1	Ī		1
Tichodrome échelette CERTHIIDAE	Tichodroma muraria		annexe 2	Р	LC		(S)		NA
Grimpereau des bois	Certhia familiaris		annexe 2	Р	LC		s		
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla		annexe 2	Р	LC	4	(S)		
REMIZIDAE			ariiloxo 2	•			(0)		
Rémiz penduline	Remiz pendulinus		annexe 2	Р	LC		(S)	EN	
ORIOLIDAE	,						(-)		
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus		annexe 2	Р	LC		S		
LANIIDAE									
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	annexe 1	annexe 2	Р	LC	3	(DP)		DD
Pie-grièche grise	Lanius excubitor		annexe 2	Р	LC	3	(DP)	EN	EN
Pie-grièche à tête rousse	Lanius senator		annexe 2	Р	LC	2	(D)	NT	EN
CORVIDAE									
Geai des chênes	Garrulus glandarius	annexe 2		С	LC		S		
Cassenoix moucheté	Nucifraga caryocatactes		annexe 2	Р	LC		S		NT
Pie bavarde	Pica pica	annexe 2		С	LC		S		
Choucas des tours	Corvus monedula	annexe 2		p1	LC	4	(S)		
Corbeau freux	Corvus frugilegus	annexe 2		С	LC		(S)		
Corneille noire	Corvus corone	annexe 2		С	LC		S		
Grand Corbeau	Corvus corax			Р	LC		S		
STURNIDAE									
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	annexe 2		С	LC	3	D		
PASSERIDAE									
Moineau domestique	Passer domesticus			p1	LC	3	D		DD
Moineau friquet	Passer montanus			Р	LC	3	(D)	NT	DD
Moineau soulcie	Petronia petronia		annexe 2	Р	LC		(S)		VU
Niverolle alpine	Montifringilla nivalis		annexe 2	Р	LC		(S)		
FRINGILLIDAE									
Pinson des arbres	Fringilla coelebs			Р	LC	4	S		
Pinson du nord	Fringilla montifringilla			P	LC		S		
Serin cini	Serinus serinus		annexe 2	P	LC	4	S		
Venturon montagnard	Serinus citrinella		annexe 2	P	LC	4	(S)		NT
Verdier d'Europe	Carduelis chloris		annexe 2	Р	LC	4	S		
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis		annexe 2	Р	LC		S	NE	\
Tarin des aulnes	Carduelis spinus		annexe 2	Р	LC	4	S	NT	VU
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina		annexe 2	Р	LC	2	D (0)	VU	DD
Sizerin flammé	Carduelis flammea		annexe 2	Р	LC		(S)	DD	
Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra		annexe 2	Р	LC		(S)	\/\	D.D.
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula Coccothraustes			Р	LC		(S)	VU	DD
Grosbec casse-noyaux	coccothraustes		annexe 2	Р	LC		S		DD
EMBERIZIDAE									

Bruant jaune	Emberiza citrinella		anı	nnexe 2	Р	LC	4	(S)	NT	DD
Bruant zizi	Emberiza cirlus		anı	nnexe 2	Р	LC	4	S		
Bruant fou	Emberiza cia		anı	nnexe 2	Р	LC	3	(DP)		DD
Bruant ortolan	Emberiza hortulana	annexe 1			Р	LC	2	(DP)	VU	VU
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus		anı	nnexe 2	Р	LC		S		NT
Bruant proyer	Emberiza calandra				Р	LC	2	(D)	NT	NT

#### MIGRATEURS ET OISEAUX EN HIVER

Les migrateurs - au sens large - comptent **185 espèces** de la liste qui précède. Ce terme englobe aussi bien les oiseaux égarés (comme ce Chevalier grivelé - limicole nord-américain - vu en 2010 à Fayet-le-Château), que ceux vus en errastisme (cas d'oiseaux ne nichant pas dans le département, ou dans la zone, et passant sans orientation géographique définie et souvent à n'importe quelle période; comme la Grande Aigrette), que les migrateurs « vrais », réguliers, qu'ils nichent en Auvergne (comme la Fauvette à tête noire), ou qu'ils n'y nichent pas mais y sont de passage (ex. le Balbuzard pêcheur), sans oublier ceux arrivant dans cette zone pour toute la mauvaise saison (comme par exemple la Sarcelle d'hiver).

Sur ce territoire, le phénomène migratoire a fait l'objet de suivis de la part de naturalistes. Pour l'essentiel, ils ont observé la migration postnuptiale sur les crêtes du massif du Forez (Cols du Béal, de la Chamboite, de Baracuchet), surtout au début des années 80, sur le modèle mis en place pour les cols du pays basque (64), ou par les auvergnats, dès 1969, au Col de Prat de Bouc (15). Ces observateurs étaient le plus souvent des ligériens et aujourd'hui ce suivi se poursuit sur le site de Baracuchet, à Lérigneux, par la LPO Loire.

En dehors de ce site, ceux précédemment nommés ont été éphémères. Ils n'ont pas fait partie du réseau de points de comptages, mis en place par les adhérents de la LPO Auvergne, à partir de 1984/85. Ces sites s'alignaient sur une diagonale NO/SE, entre Nonette (63) et Montluçon (03). Ils permettaient de capter les mouvements sur les principaux couloirs de passage qui se sont ainsi révélés au fil des années. Ces voies de migration sont représentées sur la figure n°3, page suivante.

En résumé, les couloirs de migration postnuptiale traversant en diagonale (NE - SO) les crêtes du Forez ne sont pas des voies très importantes, comparativement à celle qui écharpent la partie occidentale du département de l'Allier, ou celle qui remontent l'axe Sioule/Dordogne/sillon houiller ou encore, celle qui survole l'agglomération Clermontoise (découverte et suivie par le site de la montagne de la Serre É St-Saturnin, 63 É de 1986 à 2003). Par contre, il peut y avoir localement de forts passages sur des points localisés comme l'a montré le suivi du projet de parc éolien du col des Supeyres.

En ce qui concerne la migration prénuptiale, très peu de suivis ont été mis en œuvre pour cette saison dans notre région. Un couloir, sans doute intéressant, traverse le Livradois, entrant par le bassin de Sauxillanges et sortant par la basse vallée de la Dore, entre Courpière et Thiers. Ce flux prénuptial n'est pas du tout estimé actuellement.

Les hivernants, comptant aussi les espèces sédentaires, rassemblent **104 espèces**. Pour cette saison, ce territoire globalement montagnard ne semble pas jouer un rôle déterminant, d'autant qu'il est hors des principaux axes migratoires et que les zones humides propices y sont plus réduites qu'ailleurs (l'Auvergne n'étant déjà pas une région à fort potentiel migratoire). Ce sont plutôt les marges du parc qui sont les plus intéressantes, par exemple les zones aux altitudes les plus basses, avec les surfaces cultivées les plus importantes. Elles offrent généralement les meilleures

opportunités climatiques et trophiques pour l'avifaune à cette saison. On peut citer dans ce cas : la basse vallée de la Dore, les Varennes, la Comté, les piémonts occidentaux du Livradois.

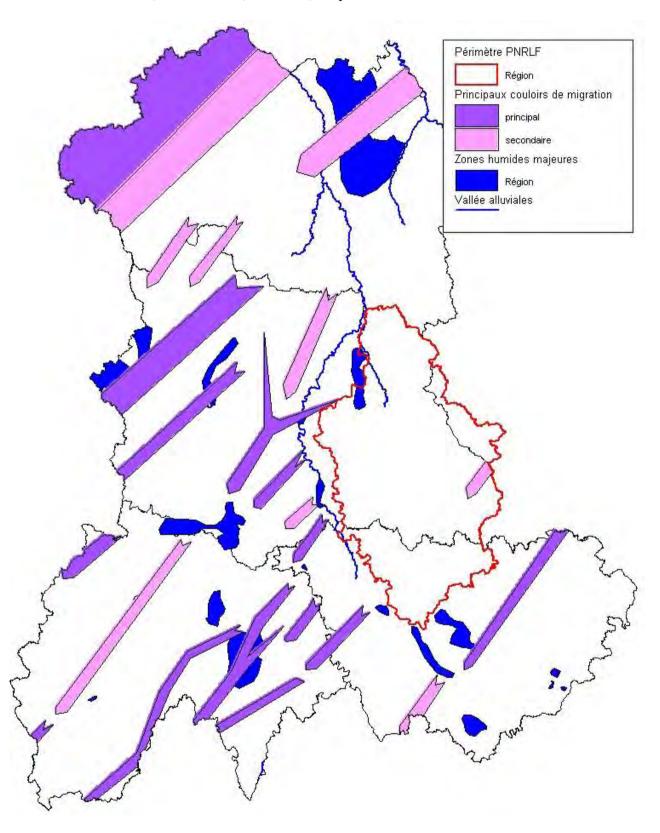


Figure 3 : Représentation des voies migratoires postnuptiales traversant l'Auvergne.

#### CONSERVATION / PROTECTION

Actuellement (au 31 décembre 2010), le territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez ne possède pas de sites protégés par de fortes mesures réglementaires, pouvant concerner directement les oiseaux. La réglementation la plus forte qui s'applique ici est l'Arrêté Préfectoral de Protection de biotope (APB)

- il existe plusieurs APB protégeant des tourbières, principalement sur les hautes Chaumes du Forez. Cette réglementation concerne le milieu et profite certainement à quelques couples de Pipits farlouses, peut-être aussi des Linottes mélodieuses, voir un couple de Tarins des aulnes, ou de Merles à plastron.
- ✓ une Réserve Biologique Domaniale sur une partie de la forêt d'Aiguebonne (Vollore-Ville et Ste-Agathe, 63) est étudiée depuis plusieurs années déjà. Les prochains mois verront sa mise en place officielle.

Les acquisitions sont une autre formule pour protéger un site et les espèces qui y vivent.

- ➤ les Conseils Généraux peuvent agir ainsi dans le cadre de la politique des Espaces Naturels sensibles. Sur ce territoire, il existe 5 sites préservés par cet outil :
  - la tourbière du Mt Bar (Allègre-43)
  - la forêt de la Comté (Sallèdes/Pignols) qui couvre 610 ha
  - la vallée du Fossat (Job-63) qui s'étend sur 100 ha,
  - l'étang de Berbezit (43)
  - l'étang de Moissac-bas (St-Didier-s-Doulon -43)
  - enfin, un ENS hors limite du parc, mais mitoyen : le « Bec de Dore » (Limons/Mons-63) qui couvre 65 ha.
- ➤ le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) possède, ou gère, 18 sites pour 201,3 ha, sur ce territoire, dont les plus grands sont :
  - la vallée du Fossat (Job-63) et la vallée des Reblats (Valcivières/63) : total de 60+16 ha
  - le Bois du Goulet (Valcivières) : 17,7 ha
  - la tourbière de Baracuchet (Ste-Anthème -63) : 27,3 ha
  - la tourbière de la Croix de Barras (Valcivières) : 17,7 ha
  - l'Etang Marchaud (St-Bonnet-le-Bourg/63) : 38,8 ha

#### Plus quatre autres sites, plus réduits :

- le verger conservatoire de Tours-sur-Meymont (63) : 2,8 ha
- une aulnaie à Aix-la-Fayette (63) : 5,7 ha
- une forêt mitoyenne de la tourbière en ESN au Mt Bar (43) : 4,9 ha
- une sablière du val d'Allier à Auzon (43) : 4,2 ha.

Au sein de ces acquisitions, seules les plus vastes peuvent avoir un rôle important dans la préservation des oiseaux, en protégeant des complexes d'habitats qu'utilisent les espèces. Les ENS et les propriétés du CEN, comme la forêt de la Comté, comme dans les vallées du Fossat et des Reblats, constituent des unités fonctionnelles pour de nombreuses espèces comme le Pic noir, le Pic mar, la Bécasse des bois, Le Merle à plastron, le Pouillot siffleur, le Pipit farlouse, l'Epervier et l'Autour, peut-être la Gelinotte des bois.

Des sites de tailles plus réduites, comme le « Bec de Dore », le verger, le sommet du Mt-Bar, hébergent des oiseaux intéressants : une forte population de Milans noirs pour le premier, avec des Hérons cendrés nicheurs, la Mésange boréale, le Loriot. Des Grimpereaux des bois, des Pouillots siffleurs et des Bouvreuils pour le Mt Bar.

Il faut souligner que les sites des 2 structures Conseil général du Puy-de-Dôme et CEN Auvergne, avec les parties acquises des vallées du Fossat et des Reblats, du bois du Goulet et de la tourbière de la Croix Barras cumulent 214 ha dans un secteur géographique assez limité. Cet ensemble commence à être intéressant pour l'avifaune de montagne et mériterait d'être étudiés de ce point de vue.

#### LES SITES MAJEURS

Sur un territoire aussi vaste et peu fréquenté, il est délicat d'affirmer que tel ou tel site est « majeur » pour les oiseaux. Avec ces animaux, qui se déplacent facilement, il faut bien sûr tenir compte de la fonctionnalité d'un lieu. Par exemple, protéger un site de nidification d'un couple de rapace, dont les espèces vivent souvent sur de vastes territoires, ne résoudra pas tous ses problèmes, notamment ceux pouvant exister sur ses vastes territoires de chasse!

Toutefois, l'avifaune de ce parc naturel est observée depuis quelques décennies déjà et des lieux, des zones se sont révélées plus intéressants que bien d'autres.

#### **Zones humides**:

- la basse vallée de la Dore (de Courpière à la confluence), avec notamment l'ensemble de sablières du secteur d'ILOA.
- les étangs et prairies humides, ou mésohygrophiles des Varennes de Lezoux,
- le Lac de Bansat, qui est la plus vaste phragmitaie de la région
- les prairies humides de la Live à Glaine-Montaigut
- les prairies humides, méandres, gravières de la Dolore et Dore dans le bassin d'Ambert, avec l'étang de Riols à Marsac-en-Livradois
- l'Etang Marchaud,
- les fonds de vallées du pays de Craponne-sur-Arzon

#### Zones agricoles semi-extensive/Zones bocagères

- les bassins d'Ambert et de Sauxillanges
- les Varennes de Lezoux
- le plateau de Sauviat/Augerolles
- le piémont du Forez, secteur d'Aubusson d'Auvergne, Vollore-Ville
- la basse vallée de la Dore à partir de Courpière
- les alentours de Sugères (63)
- les clairières du haut Livradois
- la haute vallée de l'Ance (63)
- les cultures des secteurs de Billom/Pignols, de Bansat/Usson...

#### Massifs forestiers, boisements

- la vaste sapinière cernant les Hautes Chaumes, sur le flanc ouest de la chaîne du Forez,
- les bois de la Comté,
- les vastes sapinières du Haut Livradois, dans lesquelles se détachent les forêts de Bois Grand, de Mauchet et du Maquis, les Bois noirs, la forêt de Lamandie (et les massifs périphériques),

- le massif des Bois Noirs,
- les ripisylves de la Dore (bassin d'Ambert, puis à partir de Courpière)
  lLes boisements de gorges (Dore entre Giroux et Coupière) (vallée de la Credogne) (vallée de l'Arzon) (vallée du Doulon) (vallée de la Senouire) (vallée du Madet) (vallée encaissées du flanc ouest du Livradois)...

# FACTEURS D'INFLUENCE ENJEUX

#### **AVIFAUNE ET PNRLF: LES ENJEUX**

Parmi les oiseaux observés sur ce territoire, certains sont classés au sein de diverses listes, leurs conférant un statut de rareté et/ou un statut de conservation. Le tableau ci-dessous présente ces statuts :

	Annexe 1 de la D.O.	Liste rouge mondiale	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Liste rouge auvergne (nicheurs)
Nombre d'espèces	51	6	34	51	75
Pourcentages (par rapport au nombre total d'espèces de la région)	22%	2,5%	2%	22%	32%

Au total, plusieurs statuts pouvant concerner le même oiseau, 130 espèces sont classées comme patrimoniales, soit 55,3 % de l'avifaune du parc.

Parmi elles, au moins 62 nichent, soit 47 % des nicheurs du parc, ou 33,5 % de toutes les espèces ayant niché en Auvergne entre 2000 et 2006. Ces valeurs sont importantes.

La figure n°4 traduit cette richesse par une carte. Un indice a été donné aux communes, selon l'importance de la liste d'oiseaux à statuts qu'elles hébergent chacune.

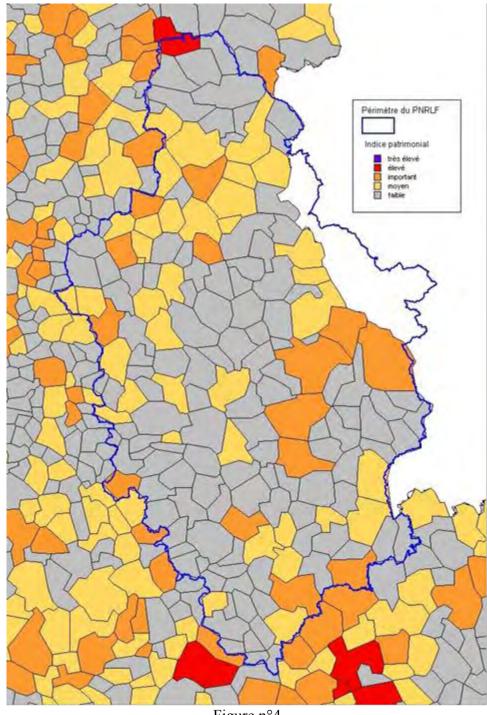


Figure n°4

C'est Ris, à l'extrême Nord, qui possède la plus forte valeur. Cette commune est couverte d'une belle variété d'habitats : milieux alluviaux de la Dore, cultures dans la vallée, forêts et vallons sur la Montagne Thiernoise. La zone est aussi assez fréquentée par les naturalistes.

Suivent la partie sud des hautes Chaumes, le bassin d'Ambert, les Varennes (Bort-l'Etang), la Comté (Manglieu), le plateau de Sauviat, la bordure orientale du pays de la Chaise-Dieu.

Afin de poser de manière plus concrète les enjeux que représente l'avifaune par rapport au parc, une liste des espèces les plus représentatives a été établie. Pour cela, les critères suivants ont été utilisés et appliqués, en totalité ou en partie :

- appartenance à une des catégories de la liste rouge régionale ;
- aire de répartition englobant le parc ;
- répartition significative dans le parc, par rapport à la région (à l'aide des effectifs, quand ils sont connus);
- densités dans le parc en moyenne supérieures à celles de la région ;
- présence pendant au moins la période de nidification, et/ou
- présence significative pendant une autre période (migration, hivernage);
- intérêt régional de l'espèce ;
- types de milieux utilisés (originalité par rapport aux habitats régionaux ou nationaux);
- population régionale significative (par rapport aux populations françaises) ;
- enjeu de conservation régional ou local (actuel ou potentiel).

Le Grand Corbeau est la seule espèce n'appartenant pas à une catégorie de la liste rouge, mais elle a néanmoins été maintenue en raison de son statut d'espèce historiquement rare dans cette partie de la région (bien que cela soit de moins en moins vrai).

Ces espèces à enjeux sont également réparties dans la plupart des grands milieux offerts dans le territoire du parc. On a schématiquement partagé ceux-ci en :

- milieux aquatiques et zones humides
- milieux ouverts et semi-ouverts
- milieux forestiers
- milieux rupestres

A partir de cette liste d'espèces, les taxons les plus emblématiques du parc ont été sélectionnés à partir des critères suivants :

- répartition dans la région, versus répartition dans le territoire du parc (on a utilisé des cartographies par communes pour bien faire ressortir cet aspect) ;
- présence dans le parc à des densités supérieures à la moyenne régionale (on a utilisé les connaissances disponibles pour faire ce tri, soit la bibliographie, soit à dire d'expert);
- espèces à statut de conservation dégradé;
- espèces très représentatives d'un des grands milieux (cf. plus haut) ;
- espèces emblématiques pour la région (par leur statut de rareté), dont plus de 20% des sites se retrouvent dans le territoire du parc ;

Chaque espèce est classée par rapport à un ordre d'abondance, dont le découpage est très simple et répandu :

- TC: très commune

- C : commune

- AC: assez commune

- R : rare

- TR: très rare

Ce classement est réalisé en prenant en compte la population régionale et en estimant la part propre au parc. Là, il faut préciser que l'ensemble des espèces a été considéré, qu'elles soient nicheuses ou seulement de passage. D'autre part, pour la majorité des espèces étant à la fois nicheuses et migratrices, le statut le plus commun a été retenu pour calculer leur classe d'abondance.

#### Suivent:

- la liste des 235 espèces du parc, des milieux naturels qu'elles fréquentent ; avec les oiseaux à enjeux et remarquables pour ce territoire.
- les 39 fiches spécifiques des oiseaux à enjeux, qui déclinent les grandes généralités pour chacune d'entre elles et leurs spécificités, la distribution au sein de ce territoire. Pour beaucoup d'entre elles, la courbe de l'évolution de l'espèce depuis 1989 É issue du site « vigie-nature » (programme national STOC) É est ajoutée.
- la carte des zones à enjeux avifaunistiques pour l'Auvergne.

ESPECES				espèces à enjeu	espèces emblématiques
		Abondance	Milieux	pour le parc	du parc
ANATIDAE					
Cygne tuberculé	Cygnus olor	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Oie cendrée	Anser anser	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Oie cygnoïde	Anser cygnoides	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Bernache du Canada	Branta canadensis	С	Milieux aquatiques et zones humides		
Ouette d'Egypte	Alopochen aegyptiacus	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Tadorne de Belon	Tadorna tadorna	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard à collier	Callonetta leucophrys	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard carolin	Aix sponsa	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard mandarin	Aix galericulata	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard siffleur	Anas penelope	AR	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard de Chiloé	Anas sibilatrix	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard chipeau	Anas strepera	AR	Milieux aquatiques et zones humides		
Sarcelle d'hiver	Anas crecca	С	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard colvert	Anas platyrhynchos	TC	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard pilet	Anas acuta	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard des Bahamas	Anas bahamensis	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Sarcelle d'été	Anas querquedula	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard souchet	Anas clypeata	AC	Milieux aquatiques et zones humides		
Nette rousse	Netta rufina	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Fuligule milouin	Aythia ferina	AC	Milieux aquatiques et zones humides		
Fuligule morillon	Aythia fuligula	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Fuligule milouinan	Aythia marila	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Eider à duvet	Somateria mollissima	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Macreuse brune	Melanitta fusca	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Garrot à oeil d'or	Bucephala clangula	TR	Milieux aquatiques et zones humides		

Harle piette	Mergus albellus	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Harle huppé	Mergus serrator	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Harle bièvre	Mergus merganser	R	Milieux aquatiques et zones humides	
TETRAONIDAE				
Gelinotte des bois	Bonasa bonasia	TR	Milieux forestiers	
PHASIANIDAE				
Colin de Virginie	Colinus virginianus	TR	Milieux ouverts et semi ouverts	
Perdrix rouge	Alectoris rufa	AC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Perdrix grise	Perdix perdix	R	Milieux ouverts et semi ouverts	
Caille des blés	Coturnix coturnix	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
GAVIIDAE				
Plongeon arctique	Gavia arctica	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Plongeon imbrin	Gavia immer	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
PODICIPEDIDAE				
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	С	Milieux aquatiques et zones humides	
Grèbe huppé	Podiceps cristatus	AC	Milieux aquatiques et zones humides	
Grèbe esclavon	Podiceps auritus	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Grèbe à cou noir	Podiceps nigricollis	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
PHALACROCORACIDAE				
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	TC	Milieux aquatiques et zones humides	
ARDEIDAE				
Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	С	Milieux aquatiques et zones humides	
Crabier chevelu	Ardeola ralloides	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Héron garde-boeufs	Bubulcus ibis	R	Milieux aquatiques et zones humides	
Aigrette garzette	Egretta garzetta	AR	Milieux aquatiques et zones humides	
Grande aigrette	Casmerodius albus	AR	Milieux aquatiques et zones humides	
Héron cendré	Ardea cinerea	TC	Milieux aquatiques et zones humides	
Héron pourpré	Ardea purpurea	R	Milieux aquatiques et zones humides	
CICONIIDAE				

Cigogne noire	Ciconia nigra	AC	Milieux forestiers	
Cigogne blanche	Ciconia ciconia	AC	Zones humides et milieux ouverts	
ACCIPITRIDAE				
Bondrée apivore	Pernis apivorus	С	Milieux forestiers et ouverts	
Milan noir	Milvus migrans	С	Milieux forestiers et ouverts	
Milan royal	Milvus milvus	AC	Milieux forestiers et ouverts	
Vautour percnoptère	Neophron percnopterus	TR	Milieux rupestres et milieux ouverts	
Vautour fauve	Gyps fulvus	R	Milieux rupestres et milieux ouverts	
Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	R	Milieux forestiers et ouverts	
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	R	Milieux aquatiques et zones humides	
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	AC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Busard cendré	Circus pygargus	R	Milieux ouverts et semi ouverts	
Autour des palombes	Accipiter gentilis	С	Milieux forestiers	
Epervier d'Europe	Accipiter nisus	С	Milieux forestiers	
Buse variable	Buteo buteo	TC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Aigle botté	Aquila pennata	TR	Milieux forestiers et ouverts	
Aigle royal	Aquila chrysaetos	TR	Milieux rupestres et milieux ouverts	
PANDIONIDAE				
Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	С	Milieux aquatiques et zones humides	
FALCONIDAE				
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	TC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Faucon kobez	Falco vespertinus	TR	Milieux ouverts et semi ouverts	
Faucon émerillon	Falco columbarius	R	Milieux ouverts et semi ouverts	
Faucon hobereau	Falco subbuteo	AC	Milieux forestiers et ouverts	
Faucon pèlerin	Falco peregrinus	AR	Milieux rupestres et milieux ouverts	
RALLIDAE				
Râle d'eau	Rallus aquaticus	С	Milieux aquatiques et zones humides	
Râle des genêts	Crex crex	D	Milieux ouverts et semi ouverts	
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus	С	Milieux aquatiques et zones humides	
Foulque macroule	Fulica atra	AC	Milieux aquatiques et zones humides	

GRUIDAE		•		
Grue cendrée	Grus grus	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
RECURVIROSTRIDAE				
Avocette élégante	Recurvirostra avosetta	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
BURHINIDAE				
Œdicnème criard	Burhinus oedicnemus	R	Milieux ouverts et semi ouverts	
CHARADRIIDAE				
Petit Gravelot	Charadrius dubius	R	Milieux aquatiques et zones humides	
Grand Gravelot	Charadrius hiaticula	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Pluvier doré	Pluvialis apricaria	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Pluvier argenté	Pluvialis squatarola	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	С	Milieux aquatiques et zones humides	
SCOLOPACIDAE				
Bécasseau variable	Calidris alpina	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Bécasseau minute	Calidris minuta	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Combattant varié	Philomachus pugnax	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Bécassine sourde	Lymnocryptes minimus	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Bécassine des marais	Gallinago gallinago	С	Milieux aquatiques et zones humides	
Bécasse des bois	Scolopax rusticola	С	Milieux aquatiques et zones humides	
Barge à queue noire	Limosa limosa	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Courlis corlieu	Numenius phaeopus	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Courlis cendré	Numenius arquata	R	Milieux aquatiques et zones humides	
Chevalier arlequin	Tringa erythropus	R	Milieux aquatiques et zones humides	
Chevalier gambette	Tringa totanus	AC	Milieux aquatiques et zones humides	
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia	AC	Milieux aquatiques et zones humides	
Chevalier cul-blanc	Tringa ochropus	С	Milieux aquatiques et zones humides	
Chevalier sylvain	Tringa glareola	R	Milieux aquatiques et zones humides	
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	С	Milieux aquatiques et zones humides	
Chevalier grivelé	Actitis macularius	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
STERCORARIDAE				

Labbe à longue queue ssp	Stercorarius ssp	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
LARIDAE				
Mouette rieuse	Larus ridibundus	С	Milieux aquatiques et zones humides	
Goéland cendré	Larus canus	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Goéland brun	Larus fuscus	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Goéland leucophée	Larus michahellis	R	Milieux aquatiques et zones humides	
Mouette tridactyle	Rissa tridactyla	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
STERNIDAE				
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	R	Milieux aquatiques et zones humides	
Sterne naine	Sterna albifrons	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Guifette moustac	Chlidonias hybridus	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
Guifette noire	Chlidonias niger	AC	Milieux aquatiques et zones humides	
COLUMBIDAE				
Pigeon colombin	Columba oenas	С	Milieux forestiers	
Pigeon ramier	Columba palumbus	TC	Milieux forestiers	
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	TC	Milieux urbains et ouverts	
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
CUCULIDAE				
Coucou gris	Cuculus canorus	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
TYTONIDAE				
Effraie des clochers	Tyto alba	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
STRIGIDAE				
Petit-duc scops	Otus scops	AC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	AC	Milieux rupestres et forestiers	
Chouette chevêche	Athene noctua	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
Chouette hulotte	Strix aluco	TC	Milieux forestiers	
Hibou moyen-duc	Asio otus	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
Hibou des marais	Asio flammeus	TR	Milieux ouverts	
Chouette de Tengmalm	Aegolius funereus	R	Milieux forestiers	
CAPRIMULGIDAE				

Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	AC	Milieux ouverts et semi ouverts	
APODIDAE				
Martinet à ventre blanc	Tachymarptis melba	R	Milieux rupestres et urbains	
Martinet noir	Apus apus	TC	Milieux urbains	
ALCEDINIDAE				
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	С	Milieux aquatiques et zones humides	
MEROPIDAE				
Guêpier d'europe	Merops apiaster	AR	Milieux ouverts et semi ouverts	
CORACIDAE				
Rollier d'Europe	Coracias garrulus	TR	Milieux ouverts et semi ouverts	
UPUPIDAE				
Huppe fasciée	Upupa epops	AC	Milieux ouverts et semi ouverts	
PICIDAE				
Torcol fourmilier	Jynx torquillla	AR	Milieux ouverts et semi ouverts	
Pic vert	Picus viridis	TC	Milieux forestiers et semi ouverts	
Pic cendré	Picus canus	D	Milieux forestiers	
Pic noir	Dryocopus martius	С	Milieux forestiers	
Pic épeiche	Dendrocopos major	TC	Milieux forestiers	
Pic mar	Dendrocopos medius	R	Milieux forestiers	
Pic épeichette	Dendrocopos minor	С	Milieux forestiers	
ALAUDIDAE				
Cochevis huppé	Galerida cristata	TR	Milieux ouverts et semi ouverts	
Alouette Iulu	Lullula arborea	TC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Alouette des champs	Alauda arvensis	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
HIRUNDINIDAE				
Hirondelle de rivage	Riparia riparia	R	Milieux aquatiques et zones humides	
Hirondelle de rochers	Hirundo rupestris	R	Milieux rupestres	
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	TC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbica	TC	Milieux ouverts et semi ouverts	
MOTACILLIDAE				

Pipit rousseline	Anthus campestris	TR	Milieux ouverts et semi ouverts	
Pipit des arbres	Anthus trivialis	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
Pipit farlouse	Anthus pratensis	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
Pipit à gorge rousse	Anthus cervinus	TR	Milieux ouverts et semi ouverts	
Pipit spioncelle	Anthus spinoletta	AC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Bergeronnette printanière	Motacilla flava	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	С	Milieux aquatiques et zones humides	
Bergeronnette grise	Motacilla alba	TC	Milieux rupestres et milieux ouverts	
BOMBYCILLIDAE				
Jaseur boréal	Bombycilla garrulus	TR	Milieux forestiers	
CINCLIDAE				
Cincle plongeur	Cinclus cinclus	С	Milieux aquatiques et zones humides	
TROGLODYTIDAE				
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	TC	Milieux forestiers	
PRUNELLIDAE				
Accenteur mouchet	Prunella modularis	TC	Milieux forestiers	
Accenteur alpin	Prunella collaris	TR	Milieux rupestres+milieux ouverts	
TURDIDAE				
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	TC	Milieux rupestres et milieux ouverts	
Rossignol philomèle	Luscinia megarynchos	TC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Gorgebleue à miroir	Luscinia svecica	R	Milieux aquatiques et zones humides	
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	TC	Milieux rupestres et milieux ouverts	
Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	С	Milieux forestiers	
Tarier des prés	Saxicola rubetra	AC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Tarier pâtre	Saxicola torquata	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	AR	Milieux ouverts et semi ouverts	
Traquet oreillard	Oenanthe hispanica	TR	Milieux ouverts et semi ouverts	
Merle de roche	Monticola saxatilis	TR	Milieux rupestres et milieux ouverts	
Merle à plastron	Turdus torquatus	R	Milieux forestiers	
Merle noir	Turdus merula	TC	Milieux forestiers	

Grive litorne	Turdus pilaris	R	Milieux ouverts et semi ouverts
Grive musicienne	Turdus philomelos	TC	Milieux forestiers
Grive mauvis	Turdus iliacus	С	Milieux forestiers
Grive draine	Turdus viscivorus	С	Milieux forestiers
SYLVIDAE			
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	D	Milieux aquatiques et zones humides
Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Locustelle tachetée	Locustella naevia	С	Milieux ouverts et semi ouverts
Phragmite des joncs	Acrocephalus schoenobaenus	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Rousserolle effarvate	Acrocephalus scirpaceus	R	Milieux aquatiques et zones humides
Rousserolle turdoïde	Acrocephalus arundinaceus	D	Milieux aquatiques et zones humides
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	С	Milieux ouverts et semi ouverts
Fauvette grisette	Sylvia communis	TC	Milieux ouverts et semi ouverts
Fauvette des jardins	Sylvia borin	С	Milieux ouverts et semi ouverts
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	TC	Milieux forestiers
Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli	AR	Milieux forestiers
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix	AC	Milieux forestiers
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	TC	Milieux forestiers
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	С	Milieux ouverts et semi ouverts
Roitelet huppé	Regulus regulus	С	Milieux forestiers
Roitelet triple-bandeau	Regulus ignicapillus	С	Milieux forestiers
MUSCICAPIDAE			
Gobemouche gris	Muscicapa striata	С	Milieux forestiers
Gobernouche noir	Ficedula hypoleuca	С	Milieux forestiers
AEGITHALIDAE			
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	С	Milieux forestiers
PARIDAE			
Mésange nonnette	Parus palustris	С	Milieux forestiers
Mésange boréale	Parus montanus	AR	Milieux forestiers
Mésange huppée	Parus cristatus	TC	Milieux forestiers

Mésange noire	Parus ater	тс	Milieux forestiers	
Mésange bleue	Parus caeruleus	TC	Milieux forestiers	
Mésange charbonnière	Parus major	TC	Milieux forestiers	
SITTIDAE				
Sittelle torchepot	Sitta europaea	С	Milieux forestiers	
TICHODROMATIDAE				
Tichodrome échelette	Tichodroma muraria	R	Milieux rupestres	
CERTHIIDAE				
Grimpereau des bois	Certhia familiaris	С	Milieux forestiers	
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	TC	Milieux forestiers	
REMIZIDAE				
Rémiz penduline	Remiz pendulinus	TR	Milieux aquatiques et zones humides	
ORIOLIDAE				
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	С	Milieux forestiers	
LANIIDAE				
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
Pie-grièche grise	Lanius excubitor	AR	Milieux ouverts et semi ouverts	
Pie-grièche à tête rousse	Lanius senator	R	Milieux ouverts et semi ouverts	
CORVIDAE				
Geai des chênes	Garrulus glandarius	TC	Milieux forestiers	
Pie bavarde	Pica pica	TC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Cassenoix moucheté	Nucifraga caryocatactes		Milieux forestiers	
Choucas des tours	Corvus monedula	С	Milieux urbains et ouverts	
Corbeau freux	Corvus frugilegus	AC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Corneille noire	Corvus corone	TC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Grand Corbeau	Corvus corax	С	Milieux rupestres	
STURNIDAE				
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	TC	Milieux forestiers, urbains et ouverts	
PASSERIDAE				
Moineau domestique	Passer domesticus	TC	Milieux urbains et ouverts	

Moineau friquet	Passer montanus	С	Milieux urbains et ouverts	
Moineau soulcie	Petronia petronia	R	Milieux urbains et ouverts	
Niverolle alpine	Montifringilla nivalis		Milieux rupestres et milieux ouverts	
FRINGILLIDAE				
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	TC	Milieux forestiers	
Pinson du nord	Fringilla montifringilla	С	Milieux forestiers	
Serin cini	Serinus serinus	С	Milieux forestiers	
Venturon montagnard	Serinus citrinella	R	Milieux forestiers	
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	TC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	С	Milieux ouverts et semi ouverts	
Tarin des aulnes	Carduelis spinus	С	Milieux forestiers	
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	AC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Sizerin flammé	Carduelis flammea	R	Milieux forestiers	
Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra	TC	Milieux forestiers	
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	С	Milieux forestiers	
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	AC	Milieux forestiers	
EMBERIZIDAE				
Bruant jaune	Emberiza citrinella	AC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Bruant zizi	Emberiza cirlus	AC	Milieux ouverts et semi ouverts	
Bruant fou	Emberiza cia	R	Milieux rupestres et milieux ouverts	
Bruant ortolan	Emberiza hortulana	R	Milieux ouverts et semi ouverts	
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	R	Milieux aquatiques et zones humides	
Bruant proyer	Emberiza calandra	R	Milieux ouverts et semi ouverts	

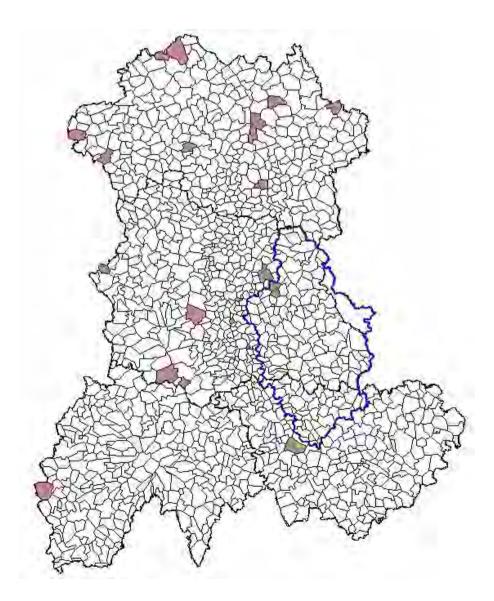
## La Gelinotte des bois (Bonasa bonasia)

Espèce mythique pour les naturalistes auvergnats et ligériens, la Gelinotte est le seul Tétraonidé à avoir survécu jusqu'à notre époque dans le Massif central. Toutefois, seule une petite vingtaine d'observations sont connues, quasi uniquement du massif du Forez, depuis la fin des années 1940. Si cet oiseau survit en 2011, il ne s'agit très certainement que d'une population relictuelle. La gelinotte témoigne d'une certaine naturalité des forêts d'altitude du Forez. Cependant, la sylviculture actuelle ne tient pas compte de cet oiseau. L'ouverture de nouvelles pistes de dessertes, une gestion généralisée des boisements vers la futaie équienne condamne cet oiseau à court terme.

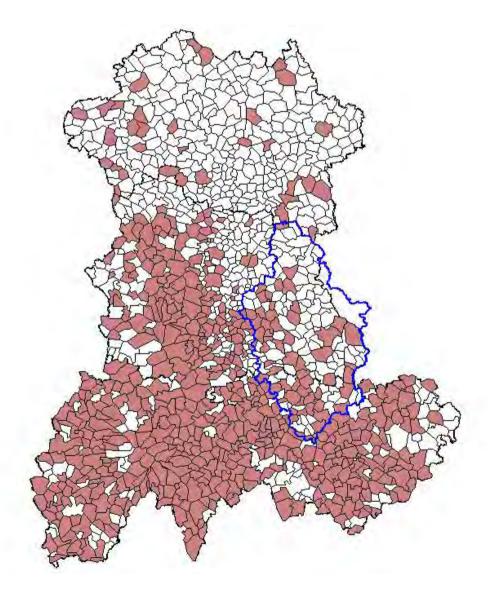


## Le Héron pourpré (*Ardea purpurea*)

Cet ardéidé a toujours été un nicheur rare en Auvergne. Autrefois, quelques couples nichaient régulièrement sur les étangs de Sologne Bourbonnaise (03), d'où ils ont disparu. Ces dernières années, de 0 à 2 couples nichent dans la région, dont un sur la marge nord-occidentale du parc. Ces reproductions ont été, soit soupçonnées, soit vérifiées sur des communes comme Neuville, Bort-l'Etang, Glaine-Montaigut, Ravel ou Lezoux (63) (ces 2 dernières étant hors parc). Héron emblématique des vastes phragmitaies, il s'est contenté ici de quelques saules bas pour bâtir son nid; parfois parmi des joncs et typhas, presque toujours dans des végétations favorables très restreintes en terme de surfaces. Sa survie comme nicheur dans le parc tient au respect de cet oiseau par les propriétaires et au maintien des quelques biotopes adéquats.



Ce beau rapace est assez largement réparti en Auvergne, à l'exception du département de l'Allier. Il vit préférentiellement en moyenne montagne, dans les zones ouvertes consacrées à l'élevage. Notre région accueille près du tiers de la population nationale, celle-ci étant la seconde plus importante au monde. Dans le Puy-de-Dôme, ses plus fortes densités s'observent dans la moitié ouest. De ce côtéci du département, quelques couples nichent dans les bassins de Sauxillanges et d'Ambert. Des couples isolés sont vus sur le piémont nord et nord-est du Livradois, dans les gorges de la Dore, la haute vallée de l'Ance, sur le sud du pays de la Chaise-Dieu, le bassin de Paulhaguet. Tout au plus, entre 20 et 35 couples peuvent nicher sur ce territoire. Le parc accueille aussi des populations hivernantes, dont la survie tient à l'exploitation de décharges par les oiseaux pendant l'hiver (cas d'Ambert), d'élevages (parfois associé à un abattoir de volailles) (cas d'Isserteaux), d'un zoo (près d'Ambert).

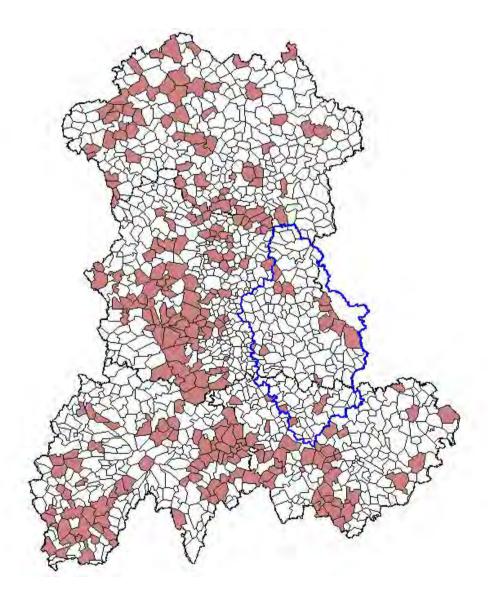


# Le Vautour fauve (Gyps fulvus)

Les observations de cet énorme rapace se multiplient depuis le début des années 1990. C'est avec le développement de la population nicheuse des grands Causses Lozériens que ces opportunités de voir des vautours fréquenter les estives se multiplient. Ces dispersions sont devenues régulières, comme cela devait exister encore avant la disparition de cette population, au début du XX<sup>ème</sup>siècle. L'accueil de ces estivants est un enjeu pour le parc, même si ils sont proportionnellement moins nombreux à venir sur les Hautes Chaumes, que sur l'immense zone d'estive couvrant les massifs occidentaux (Cantal, Cézallier et Sancy). La pérennité de l'élevage sur les hautes Chaumes participe à la bonne santé de la population Lozérienne.

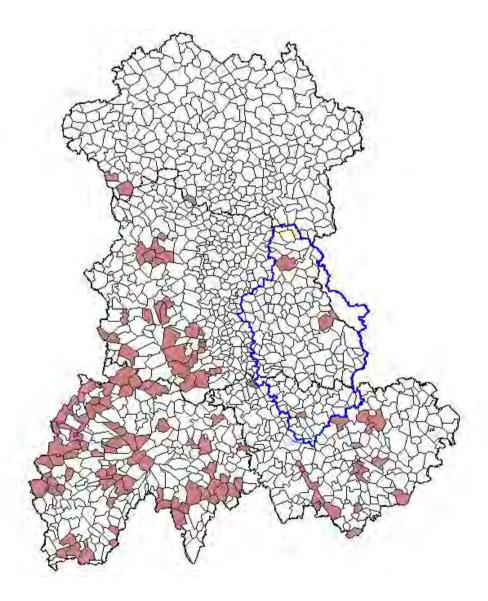
## Le Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)

En Auvergne, le Busard Saint-Martin présente une large répartition des observations. Cependant, de fortes disparités existent entre les départements. Par exemple, s'il est fréquemment observé dans le Puy-de-Dôme, les preuves de nidification restent rares depuis 40 ans. En Haute-Loire, par contre, sa nidification est peu fréquente, mais régulièrement notée. Il niche au sol dans des landes basses, des plantations forestières, des accrus, parfois des cultures. Dans ce parc, les Hautes Chaumes sont un bastion de l'espèce, mais cette population est mal connue et n'est pas suivie. Les preuves de reproduction sont rares. L'espèce est en déclin au niveau régional, il est important de mieux connaître cet oiseau sur ce territoire.

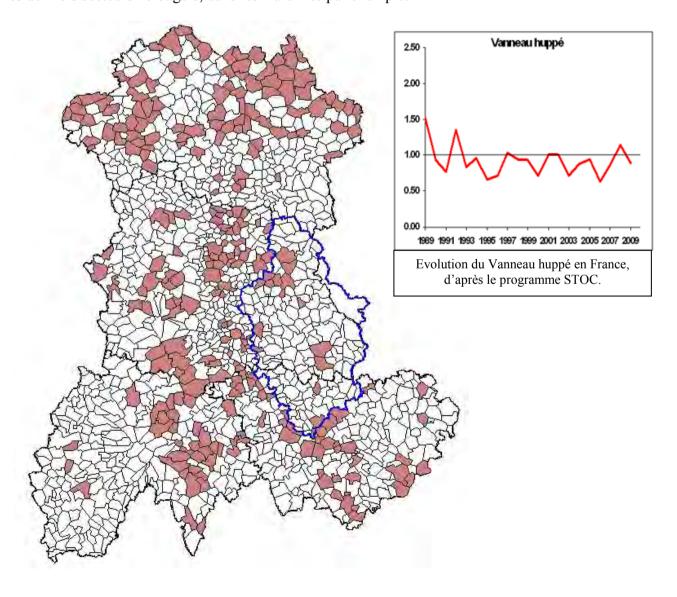


## Le Faucon pèlerin (Falco peregrinus)

Symbole de la protection des oiseaux dans les années 1970, le Faucon pèlerin qui était alors au seuil de l'extinction dans notre région, est aujourd'hui sorti d'affaire. C'est le Cantal qui héberge la plus belle population régionale, puis la Haute-Loire. La dizaine de couples nicheurs vient d'être dépassée dans le Puy-de-Dôme, dont 2 côté Livradois-Forez. Dans ce parc, c'est la rareté des sites rocheux conséquents qui a limité et limitera une expansion de l'espèce. Cependant, il est possible d'attendre, qu'un jour, cet oiseau niche sur un bâtiment en ville. Cela existe ailleurs. D'ici là peut-être occupera-t-il une carrière abandonnée? L'enjeu pour le parc est de sauvegarder ce rapace symbolique.

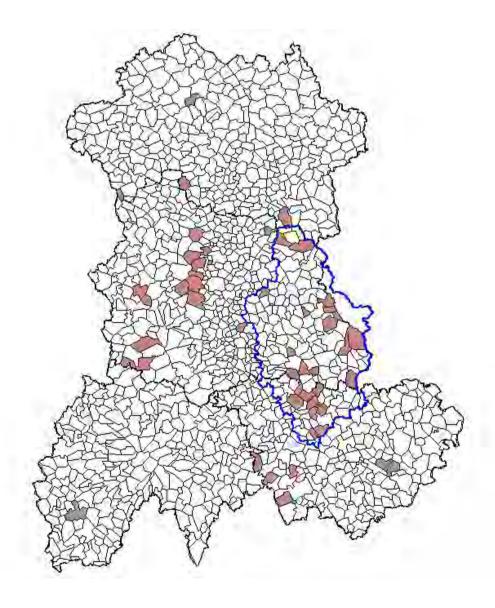


Le Vanneau huppé est le limicole nicheur le plus commun en Auvergne. Il habite par exemple, les plaines cultivées et régions herbagères de l'Allier. Les plateaux d'altitude, entre 1 000 et 1 300 mètres sont aussi occupés (Planèze de St-Flour par exemple) ; ce qui constitue une originalité pour l'Auvergne à l'échelle nationale. Le territoire du parc est concerné avant tout par la population planitiaire, avec des couples nichant sur la bordure nord-ouest de son territoire, y compris la basse vallée de la Dore jusqu'à Courpière. Les secteurs des Varennes de Lezoux, les bassins de Sauxillanges, d'Ambert, le piémont du Forez (Aubusson/Vollore-Ville, Sauviat) en accueillent quelques couples. Enfin, quelques rares vanneaux nichent sur des secteurs plus élevés (700/850m), comme sur les plateaux de la Chaise-Dieu, d'Allègre, de Chomelix. Dans le parc régional, cet oiseau a été favorisé dans une certaine mesure par les remembrements, l'arrivée du maïs ensilage, fournissant des habitats qui ne sont que des substitutions de ses biotopes originaux (rares sur ce territoire). Cet oiseau est en déclin aux niveaux régional et européen ; alors qu'il paraît curieusement stable en France. L'enjeu pour le parc serait qu'une population subsiste en plaine, sur les derniers secteurs herbagers, dans les Varennes par exemple.

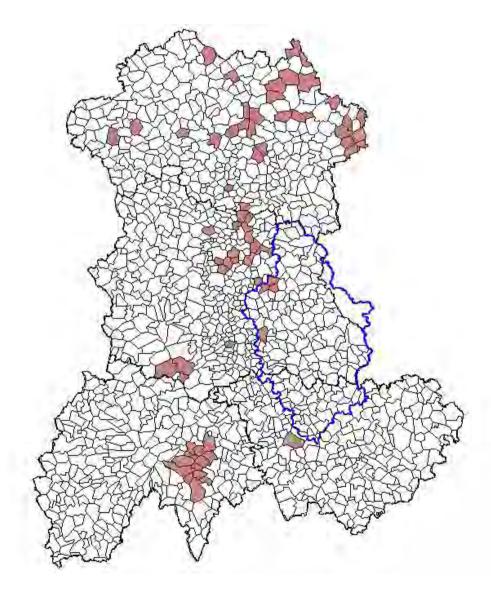


# La Bécasse des bois (Scolopax rusticola)

En Auvergne, les bastions de la Bécasse sont constitués par les boisements de montagnes, au-dessus de 650-700 m. Cet oiseau niche en forêt, mais se nourrit principalement dans les prairies humides voisines, ou sur les lisières, le long des ruisselets, sur les suintements, les sagnes et leurs pourtours. A l'évidence les massifs forestiers d'altitude du Forez, du Livradois, du plateau de la Chaise-Dieu héberge une belle population de bécasses nicheuses. Elle est probablement la plus importante de la région.

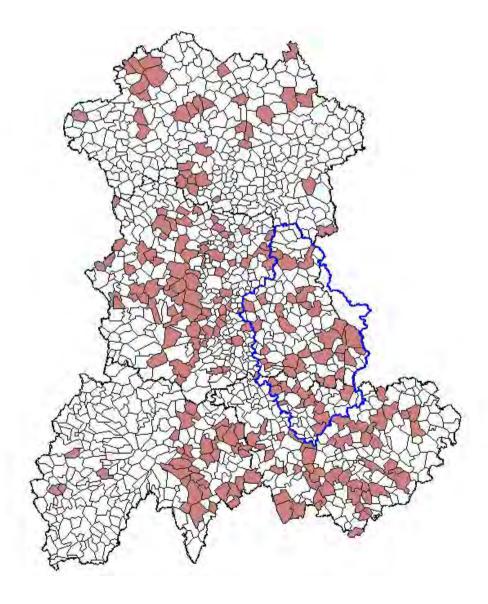


Le Courlis cendré est un oiseau des milieux humides ouverts. Dans notre région, il niche encore dans les dernières pâtures de la plaine céréalière, mais les contingents les plus forts occupent les zones humides et prairies attenantes, en altitude (par exemple planèze de St-Flour -15). Le Parc Livradois Forez n'est concerné que par une petite population (jusqu'à 3 couples) nichant sur la dernière zone de plaine encore largement occupée par des herbages humides : Bort-l'Etang/Neuville/Glaine-Montaigut (63).

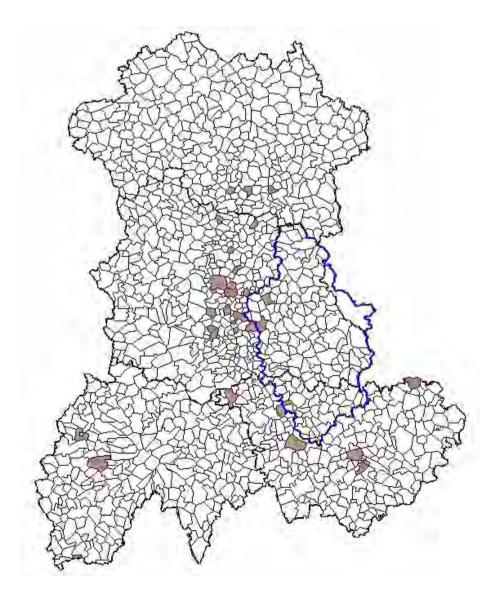


Ce pigeon est largement réparti en Auvergne, mais avec de fortes disparités de fréquences et de densités. Cet oiseau niche principalement en forêt, mais aussi dans des haies, des vergers, des arbres isolés, à condition qu'ils soient de taille suffisante pour offrir une grande cavité où nicher. Il se nourrit essentiellement dans des prairies, mais aussi des chaumes, parfois des semis et en sous-bois. La population ouest européenne a décliné dans les années 1970 à 1990, principalement en raison des remembrements, du retournement des prairies, des traitements des semences, mais aussi par

l'accroissement de la chasse aux migrateurs en France, et des pigeons en particulier. La situation semble stabilisée. L'ampleur du taux de boisement du parc régional, où l'imbrication entre les bois et forêts d'une part et les herbages et cultures d'autre part, reste étroite, fait de ce territoire un bastion pour ce pigeon.

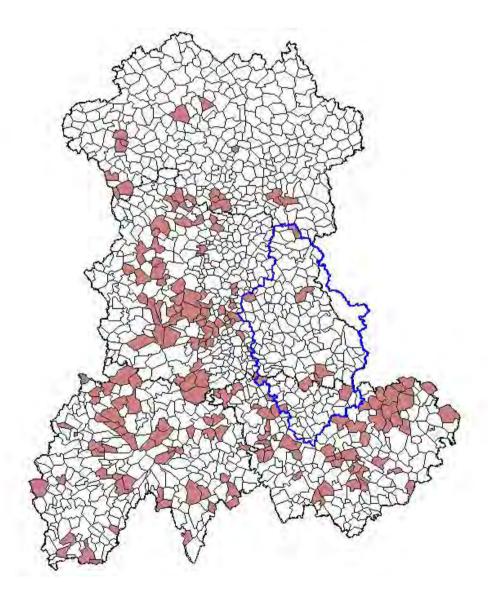


En Auvergne, ce nocturne est seulement régulier dans les zones climatiques les plus chaudes et sèches, principalement sur une bande étroite entre Gannat (03) et Brioude (43), qui s'élargit jusqu'à Billom (63). Sa population régionale a été estimée à au moins 100 couples dans l'atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne (LPO, 2010). Sur le parc, le Petit-duc scops est marginal, principalement sur la frange nord et ouest du pays de la Comté (63). Il est aussi présent sur la faille orientale de la Limagne Brivadoise. Cet oiseau s'installe à proximité de l'homme, en périphérie des villes et villages, notamment quand subsistent des prés, des vergers, de vieux noyers. Cette population est mal connue, de même que son évolution. Historiquement, l'espèce a décliné depuis la première moitié du XXème siècle, en raison des remembrements et de l'usage des produits phytosanitaires. Sa survie dépend du maintien d'une mosaïque d'habitats variés à proximité des habitations.



# Le Grand-duc d'Europe (Bubo bubo)

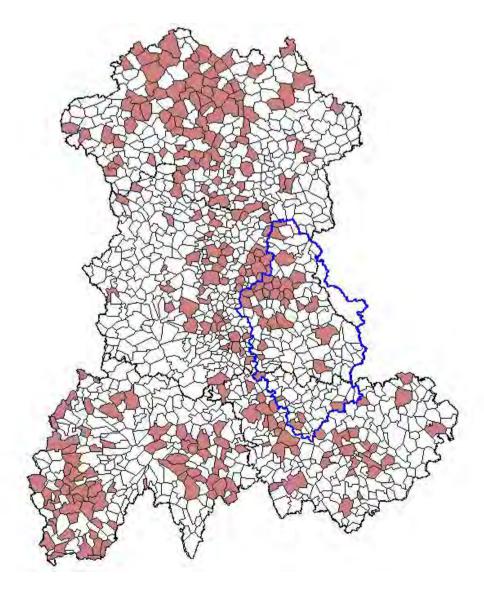
En Auvergne, le plus grand de nos rapaces nocturnes est maintenant présent dans les 4 départements. Dans cette phase de reconquête, il s'est nettement affranchi des secteurs montagneux où il avait survécu au temps de sa persécution. La majorité des couples nichent dans le Puy-de-Dôme et en Haute-Loire. Il occupe encore préférentiellement les secteurs rocheux de gorges, de vallons, mais s'est adapté à de fortes pentes en sous-bois, voire à des carrières en exploitation. Bien présent sur ce territoire, la réalité de sa population n'y est pas encore bien cernée. Il est probable que plus de 25 couples se reproduisent dans le parc, car l'espèce accroît ses effectifs depuis 40 ans.



## La Chevêche d'Athéna (Athene noctua)

La chevêche possède encore une large répartition dans la région, mais avec de fortes disparités locales de densités. Elle vit dans les plaines et régions de moyennes altitudes, devenant rare au-delà de 900 m. Des sites sont cependant occupés jusque vers 1 150 m. Compagne de l'Homme, elle est l'hôte des espaces agricoles dominés par les prairies, dans le cadre d'une agriculture plutôt extensive. Ainsi, est-elle devenue rare dans les zones d'agriculture intensive, comme le val d'Allier Bourbonnais, la grande Limagne.

Le Parc Naturel Régional Livradois Forez est un de ses bastions en Auvergne, voire au niveau national. Des populations conséquentes vivent encore sur les piémonts nord et ouest du Livradois, celui du Forez, dans les bassins d'Ambert, de Sauxillanges, ou de Paulhaguet. Cette population a été estimée en 1996 à plus de 500 couples. Sa situation n'a pas été réévaluée. Cependant il semble probable, au vu de recensements récents menés par le parc et par des membres LPO, que cette valeur perdure, voire qu'elle soit encore sous-estimée. La survie d'une telle population est un enjeu fort pour ce territoire.



## La Chouette de Tengmalm (Aegolius funereus)

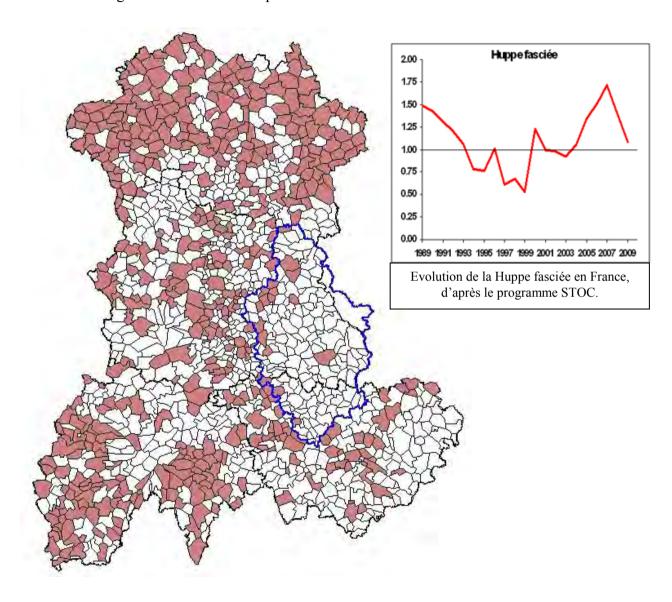
Oiseau des massifs forestiers montagneux, cette chouette vit dans les boisements âgés au-delà de 750/800m; principalement dans les hêtraies, les sapinières, ou les forêts mixtes. Cette espèce utilise principalement les loges de Pic noir (*Dryocopus martius*) pour nicher et dormir. Elle chasse des micromammifères et des passereaux en forêts, mais également en lisières et dans les clairières.

Ce nocturne possède 2 de ces bastions régionaux dans le territoire du parc : les forêts du haut Livradois et celles du Forez. La population du premier massif est assez bien connue et suivie. C'est d'ailleurs là qu'une des premières observations régionales a eu lieu en 1977. La population du massif du Forez est mal connue. Il est probable que plus de 60 couples vivent dans le territoire du parc.

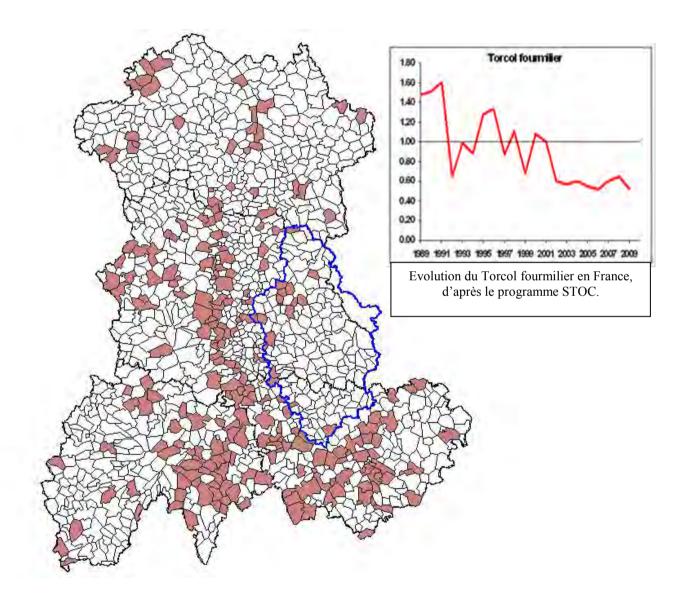


# La Huppe fasciée (Upupa epops)

En Auvergne, la Huppe est largement répartie, hors des grands massifs forestiers et des zones les plus élevées. Elle habite des secteurs ouverts où les prairies dominent : bocages, alentours de bourgs et villages. La Huppe fasciée recherche des cavités pour nicher (murs, vieux arbres, toits). Dans le parc, les piémonts, les bassins hébergent une population encore assez importante, qui dépend pour se maintenir d'une agriculture extensive respectueuse de l'environnement.

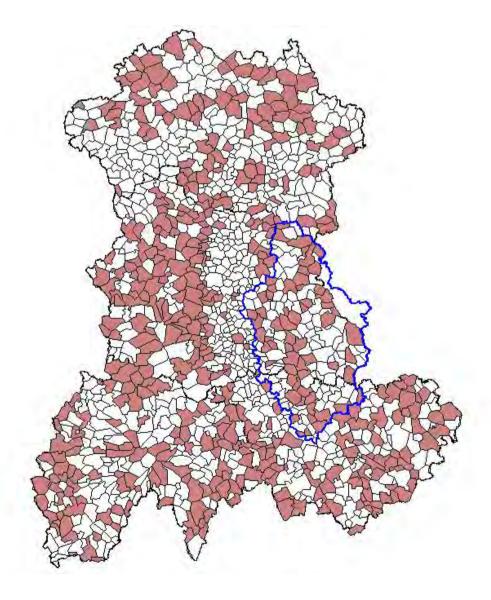


Le Torcol fourmilier habite dans les zones de basses et moyennes altitudes, de façon clairsemée. Sa répartition dénote une tendance thermophile nette, excluant les secteurs bien arrosés et frais. Dans le parc, il est connu principalement sur les piémonts, dans les bassins (Ambert, Paulhaguet, Sauxillanges). Il niche dans des loges de pics dans des espaces ouverts : lisières, vergers, ripisylves étroites et il recherche sa nourriture au sol dans des prairies maigres, extensives. Les périphéries de villes et de villages le retiennent facilement, avec des allées de vieux arbres, des arbres fruitiers dépérissants. Son déclin continue, tant en France, qu'en Europe.

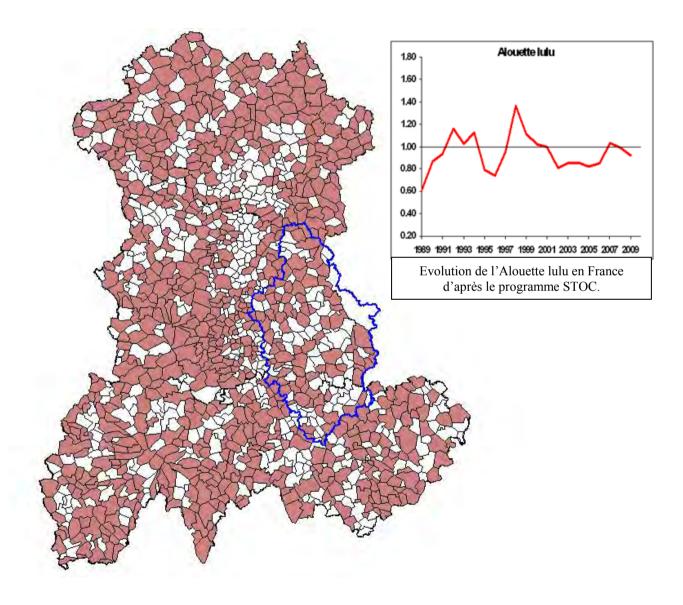


# Le Pic noir (Dryocopus martius)

Notre plus grand pic a mené une colonisation récente des forêts de plaines (années 60 à 80), à partir de ses bastions originels : les massifs forestiers d'altitude. Le Parc Naturel Régional Livradois Forez héberge une importante population, qui a largement bénéficié de l'expansion locale des surfaces forestières, consécutive à l'exode rural des XIX et XX<sup>èmes</sup> siècles.

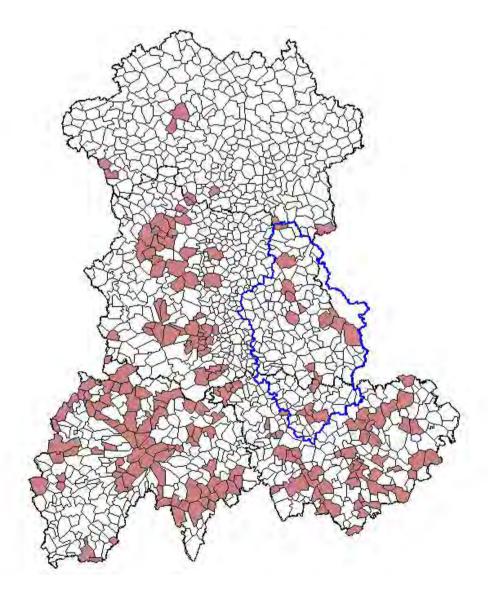


L'Auvergne héberge une des plus florissantes populations de notre pays. Cela tient au fait que cet oiseau affectionne les nombreux secteurs de moyenne montagne, qui correspondent aux secteurs agricoles les moins intensifs. Les couples se cantonnent préférentiellement sur les prairies et pâtures maigres, peu ou pas fumées ; dans des landes à végétations lâches et basses, des aires de stockage ; mais aussi des bocages, des plantations forestières. Elle vit aussi bien dans la basse vallée de la Dore que sur les hautes chaumes. Bien que cette alouette soit en augmentation, tant en France qu'en Europe, la sauvegarde de cette population dans le parc tient à la limitation de l'extension de l'avancée de la forêt, et au maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement.



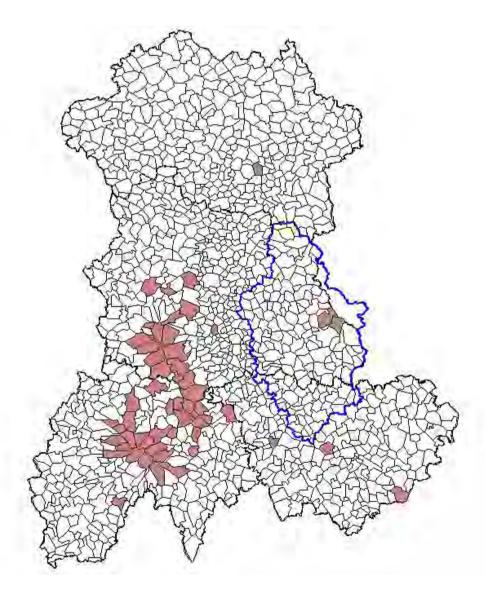
## L'Hirondelle de rochers (Hirundo rupestris)

Cette hirondelle niche dans les 4 départements d'Auvergne, avec l'essentiel de la population dans le Cantal et la Haute-Loire, plus le tiers SO du Puy-de-Dôme. Originellement associée aux escarpements rocheux, elle s'est adaptée depuis plusieurs décennies aux bâtiments pour nicher. Elle progresse en termes d'effectifs et d'aire géographique. Dans le parc, il y a 30 ans, un seul couple était connu au barrage des Pradeaux (Grandrif -63). La population est maintenant estimée entre 15 et 30 couples pour ce territoire. Elle a colonisé assez récemment des villes et bourgs (St-Anthème, Novacelles, Ambert, Olliergues, St-Pal-de-Senouire), des carrières abandonnées ou en exploitation (Thiers, la Chapelle-Geneste, Monlet), surtout le long de la vallée de la Dore.

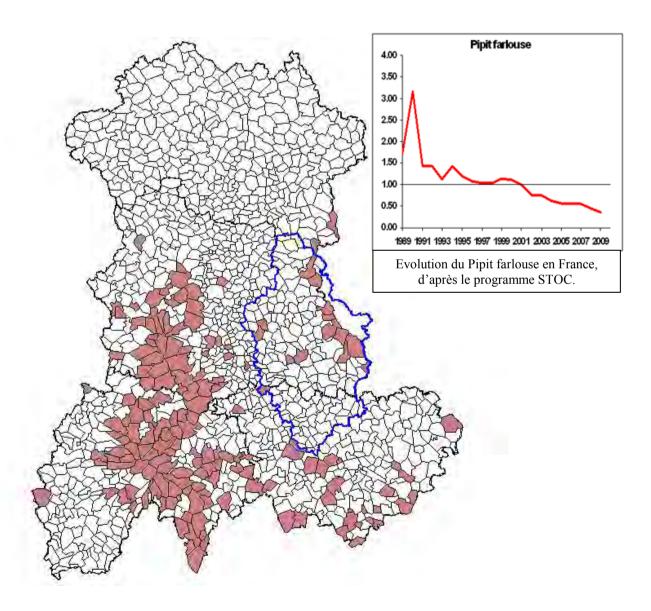


## Le Pipit spioncelle (Anthus spinoletta)

Ce pipit est le plus montagnard de sa famille. Il niche principalement au-delà de 900-1000 m. Aussi est-il présent sur les massifs les plus élevés et, dans la Chaîne des Puys par exemple, il n'habite que le sommet du Puy-de-Dôme lui-même. Dans le parc, il n'est présent qu'aux alentours du sommet de Pierre-sur-Haute. Cette population locale n'a jamais été estimée. La survie de cet élément original de l'avifaune du parc dépend du maintien d'un pâturage sur les Hautes Chaumes, qui empêchera l'extension de la limite supérieure de la forêt et maintiendra des parties en pelouses naturelles rases, où ce pipit se nourrit et niche.

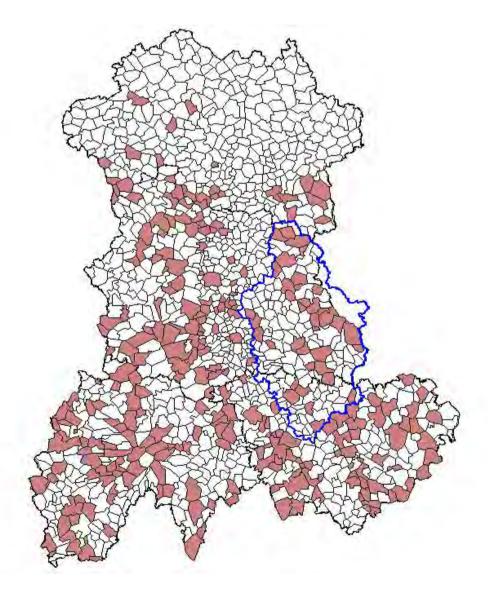


En Auvergne, le Pipit farlouse est nicheur dans les zones au-delà de 700 m. Son biotope de prédilection est la lande herbacée, notamment les callunaies, avec une physionomie végétale en «touffes». Ces milieux se maintiendront si le pâturage des estives n'est pas intensifié. C'est le cas actuellement pour les Hautes-Chaumes, qui est un de ses bastions régionaux. Signalons que ce passereau est en déclin très fort aux niveaux national et européen, notamment parce que cet oiseau est, sur la plus grande partie de son aire, associé aux espaces agricoles. De plus, en France, il est marginal, en limite méridionale de sa distribution. Nos populations sont montagnardes et ne sont pas à l'abri de ce déclin, comme cela vient d'être observé sur une Réserve Naturelle du PNR des Volcans. Ce passereau est à surveiller attentivement.



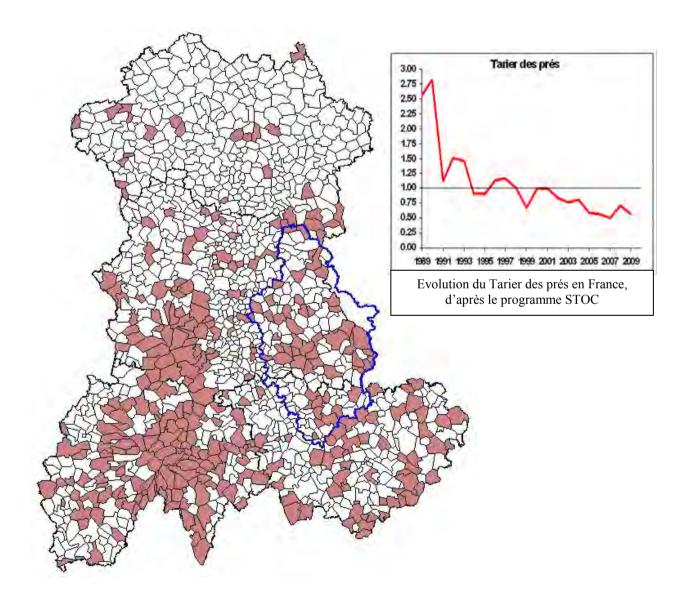
# Le Cincle plongeur (Cinclus cinclus)

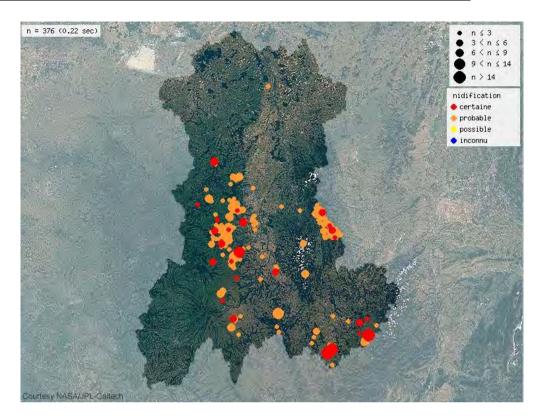
Le Cincle plongeur est l'oiseau caractéristique des rivières permanentes, à faciès lotique dominant et à forte granulométrie. De fait, il rencontre en Auvergne une région propice à son installation en raison d'un réseau hydrographique favorable particulièrement bien développé. Il est largement réparti dans les parties montagneuses de la région. Une estimation récente, réalisée sur le bassin de la Loire, estimait l'effectif à 11 000 couples sur le bassin de la Loire, dont 3 550-5 300 dans sa partie en Auvergne. Le parc doit abriter une belle population, la sauvegarde du Cincle plongeur dépend maintien de rivières aux eaux de bonne qualité.



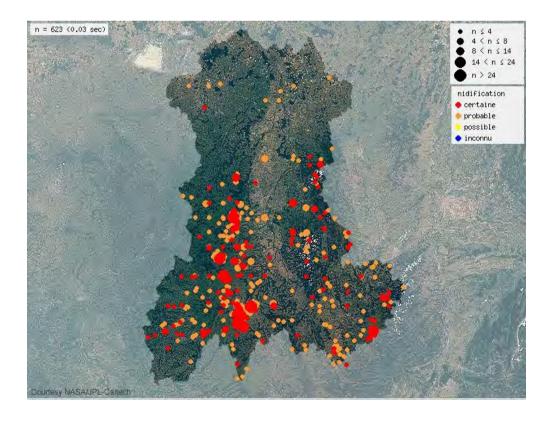
## Le Tarier des prés (Saxicola rubetra)

C'est le passereau typique des prairies de fauche humides à semi-humides et des tourbières. Le Tarier des prés est réparti sur l'ensemble de la partie montagnarde de la région. Il s'installe parfois à moins de 400 m d'altitude, jusqu'à 1 700 m dans les massifs du Sancy et du Cantal. Globalement l'arrivée de l'ensilage à la fin des années 1970 porte un coup fatal à l'espèce. D'abord par l'utilisation d'intrants de synthèses, puis par la coupe de l'herbe au ras du sol en pleine saison des nids. Cet oiseau est en fort déclin dans toute la France, de l'ordre de 80% d'après le programme STOC; comme au niveau de l'Union Européenne. L'enjeu est maintenir une agriculture qui puisse prendre en compte la faune (et la flore) associée.



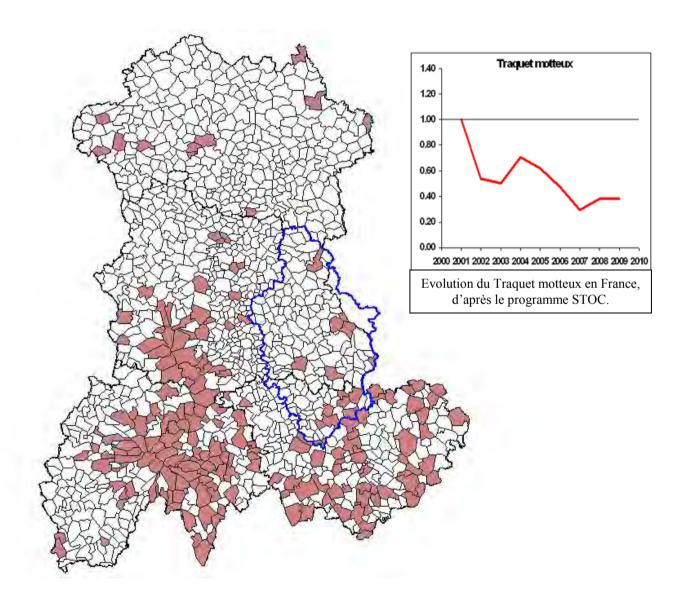


Cartographies des données de nidification « certaines » et « probables » pour les périodes 1980/1999 (cidessus) et 2000/2010 (ci-dessous)



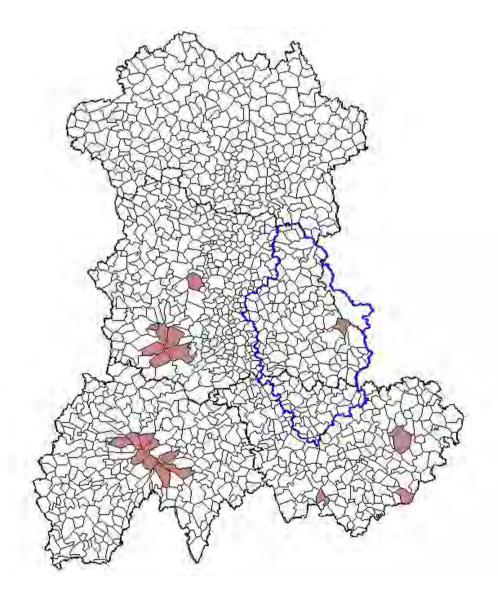
## Le Traquet motteux (Oenanthe oenanthe)

Ce traquet est connu pour occuper les steppes rases, pierreuses. Dans notre région, il niche sur les sommets montagneux et pentes garnies de rochers ; dans les zones cultivées des plateaux d'altitude à la condition d'une forte présence de murets et tas de pierres. Dans les années 60 et 70, une petite population toute à fait originale s'était développée dans le val d'Allier Bourbonnais : les couples nichaient dans les enrochements mis en place pour bloquer l'érosion de la rivière. Cette population a disparu. Dans le parc, le Traquet motteux est limité à 2 zones : les Hautes Chaumes où il est peu abondant par manque de secteurs rocheux sauf autour de Pierre-sur-Haute et le plateau de la Chaise-Dieu/Allègre, où il s'installe aux abords de villages.



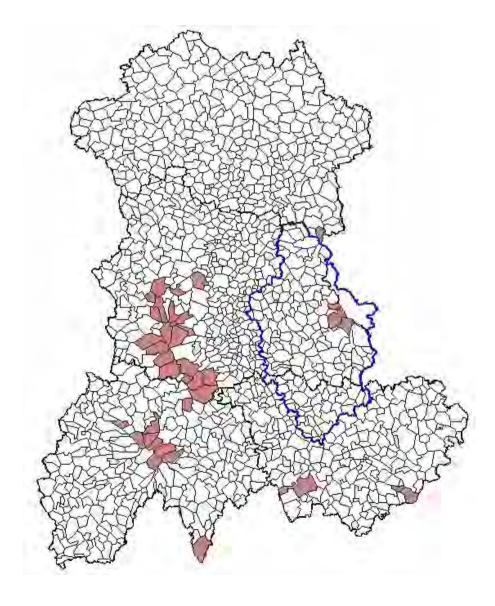
# Le Monticole de roche (Monticola saxatilis)

Ce bel oiseau est un des passereaux les plus rares d'Auvergne. Il est inféodé aux sommets rocheux de nos massifs : Sancy, Cantal et Mézenc. Le massif du Forez, au relief arrondi, n'héberge qu'un seul couple au niveau de Pierre-sur-Haute (coté auvergnat), couple qui n'est pas présent régulièrement. Sa survie dépend du maintien d'un pâturage extensif sur ce secteur, apte à bloquer la montée de la limite forestière et à maintenir une zone favorable de prairies/pelouses sommitales, parsemée de blocs rocheux.

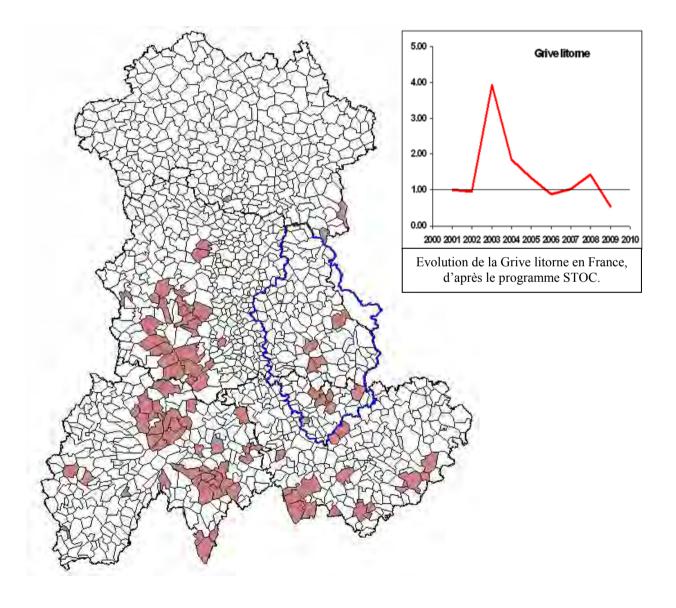


## Le Merle à plastron (Turdus torquatus)

Le Merle à plastron est localisé aux lisières supérieures des forêts montagnardes. Il est connu dans presque tous les massifs atteignant/dépassant 1200 m. Il recherche des lisières aux structures complexes et irrégulières (essences et âges), nichant plutôt dans les résineux, mais appréciant la présence de sorbiers et alisiers, le tout à proximité d'estives pâturées où il cherche sa nourriture au sol. Dans le parc, sa présence n'a jamais été soupçonnée en haut-Livradois. Par contre, les lisères forestières supérieures du Forez constitue un de ses bastions régionaux. Son maintien dépend notamment de celui d'un pâturage sur les Hautes-Chaumes.

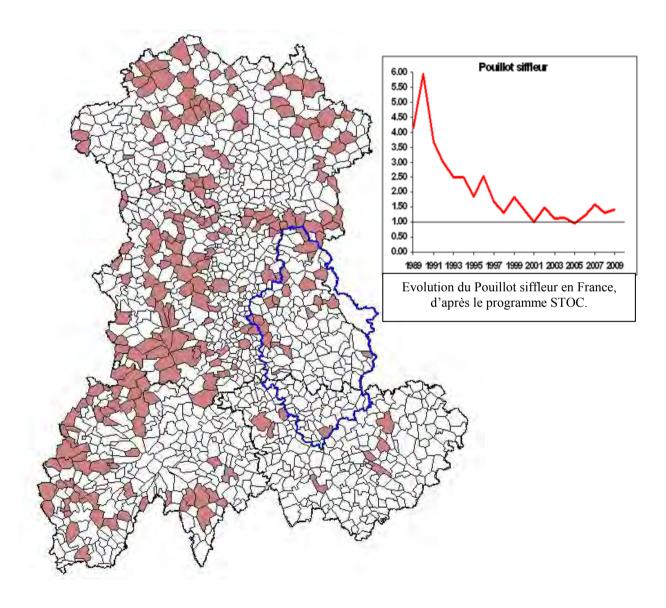


Espèce orientale, la litorne s'est installée comme nicheuse en France à partir de 1950 en Franche-Comté. En Auvergne, cette grive a niché à partir de 1977 préférentiellement sur les hauts plateaux de la région (Mézenc, Cézalier, hautes Combrailles, Livradois...), presque toujours au-dessus de 800 m. Cet oiseau niche souvent en petite colonie et semble rechercher la proximité de l'homme, aux abords de fermes isolées, de hameaux. Après une phase d'expansion, la litorne semble aujourd'hui en déclin en Auvergne. L'espèce mériterait un suivi afin de cerner sa situation.



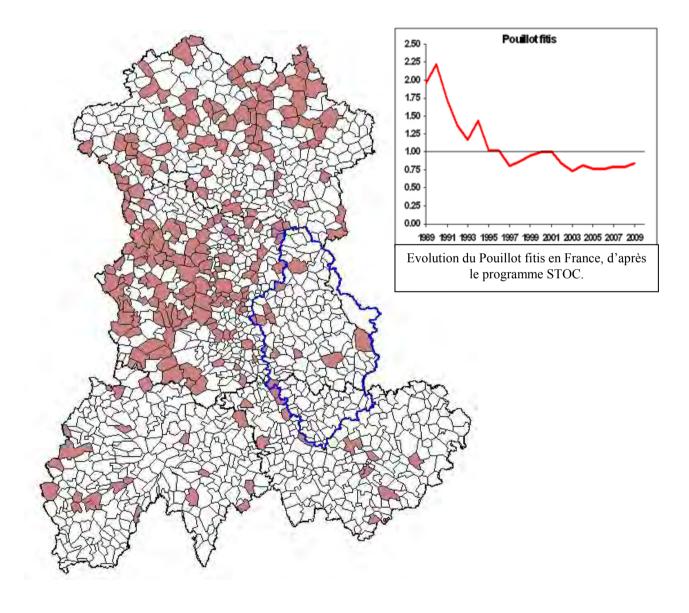
## Le Pouillot siffleur (Phylloscopus sibilatrix)

Ce passereau forestier est lié aux boisements de feuillus (chênes et hêtre), notamment les futaies et il devient rare en allant vers le sud. Sa population est très restreinte en Haute-Loire et dans le Cantal. C'est un insectivore. La nourriture est essentiellement recherchée dans les frondaisons (araignées, chenilles, diptères,...). Son nid est bâti au sol. Cette espèce est en déclin d'après les programmes de suivis français (STOC) et européen. Toutefois, en France, sa situation semble stabilisée. Le Pouillot siffleur est bien présent sur le parc, mais localisé. Sa population n'est pas estimée et son avenir dépend du maintien de forêts, et notamment de parcelles de feuillus, ce qui, dans le contexte sylvicole actuel, reste difficile.



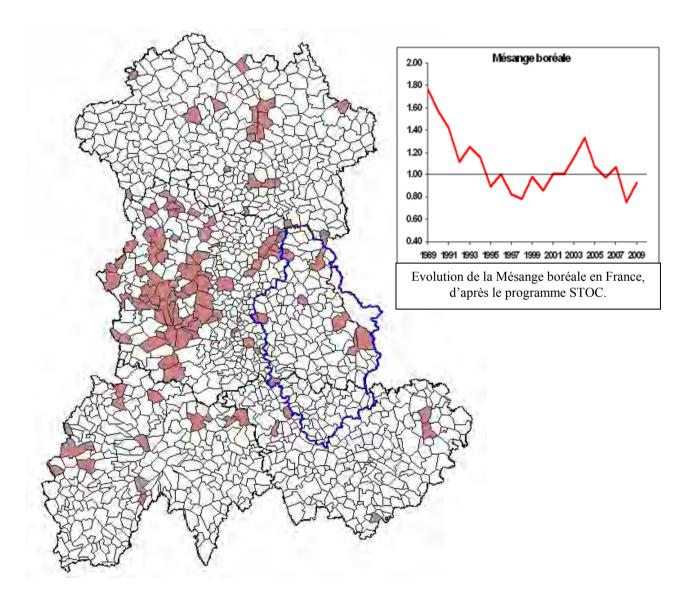
### Le Pouillot fitis (Phylloscopus trochilus)

L'Auvergne est en partie sa limite sud de répartition en Europe. L'espèce niche surtout dans l'Allier et dans une moindre mesure, dans le Puy-de-Dôme. Il n'est pas connu avec certitude plus au sud. Dans ce dernier département, l'atlas montre une fréquence plus forte des contacts avec cet oiseau à l'ouest qu'à l'est. Cela correspond à une réalité, même si il y a globalement moins d'observations dans cette partie du département. Dans le parc, en montagne, il fréquente aussi bien quelques tourbières cernées de saules et de bouleaux, que des accrus jeunes le long de ruisseaux, mais aussi de jeunes ripisylves de la basse vallée de la Dore. Cet oiseau connait un fort déclin en Europe et en France.



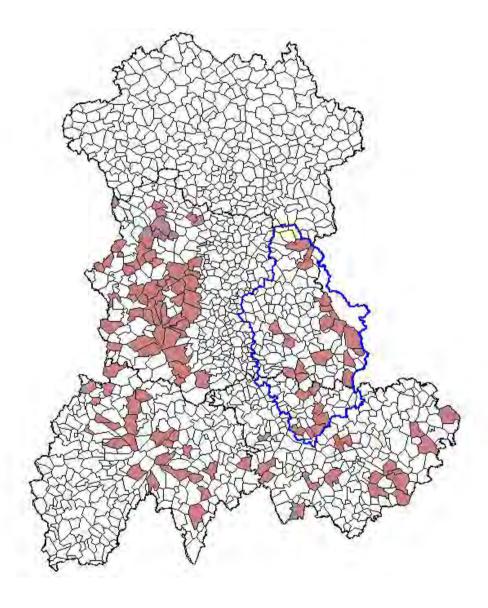
### La Mésange boréale (Poecile montanus)

La répartition de la Mésange boréale (sous-espèce *salicarius* « des saules ») dans notre région est assez particulière. Elle est liée d'abord à sa limite sud-ouest de répartition globale : elle est très rare ou absente au sud d'une ligne qui joint la Bourboule à Viverols (63). De plus, cette mésange occupe des milieux très différents dans la région : les forêts de montagne d'une part et les ripisylves, d'autre part. Sur le territoire de ce parc, sa répartition n'est pas bien cernée. Toutefois, une population importante niche dans la ripisylve de la Dore, depuis le confluent jusqu'à Arlanc. Elle se trouve aussi jusqu'aux lisières forestières supérieures.



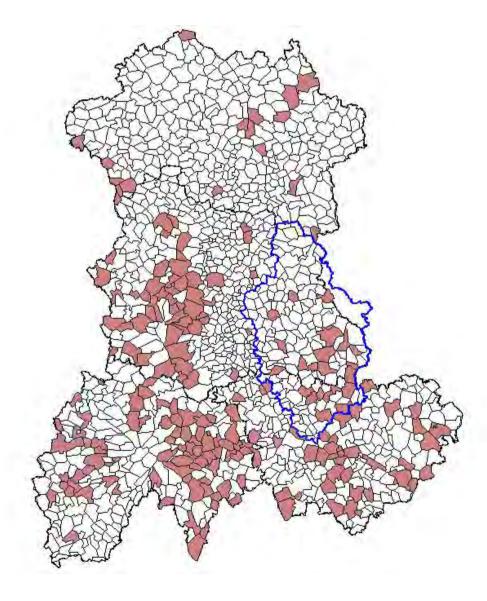
### Le Grimpereau des bois (Certhia familiaris)

En Auvergne, le Grimpereau des bois est localisé aux massifs forestiers d'altitude, presque toujours au-delà de 700 m. Il s'agit d'un insectivore sédentaire qui recherche sa nourriture le long des troncs d'arbres, sous les lichens, mousses et écorces décollées. Son nid est installé sous des écorces ou dans des anfractuosités des troncs, à des hauteurs très variables. Les vastes massifs boisés du parc régional héberge la plus importante population régionale.

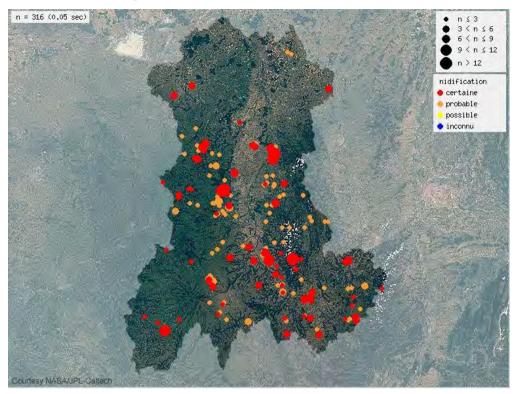


### La Pie-grièche grise (Lanius excubitor)

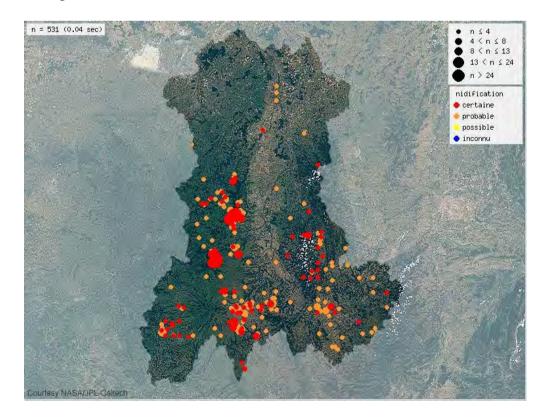
En quelques années, la population auvergnate de Pies-grièches grises est devenue, de loin, la première en France. Le déclin de cette espèce s'est accéléré récemment, y compris dans la région, où elle a maintenant disparu des plaines et de certains plateaux montagnards. C'est l'oiseau des grands systèmes prairiaux ouverts de moyenne montagne. Jusqu'au début des années 90, elle nichait encore dans le bocage, les prés de la basse vallée de la Dore, dans les Varennes, le val d'Allier Brivadois, par exemple. La Pie-grièche grise ne semble pas supporter toute intensification des pratiques agricoles, notamment l'apport d'amendements de synthèses. Il y a un enjeu fort pour ce territoire à maintenir les dernières populations viables, comme celle du bassin d'Ambert et de certaines zones de moyenne montagne.



La population actuelle de l'Auvergne, estimée à 300-800 couples en 2009, a décliné d'environ 65% depuis l'enquête nationale de 1993/94 et représente aujourd'hui 60 à 77% de la population française dans la dernière estimation du plan d'action national en cours de rédaction (Lefranc, 2009).



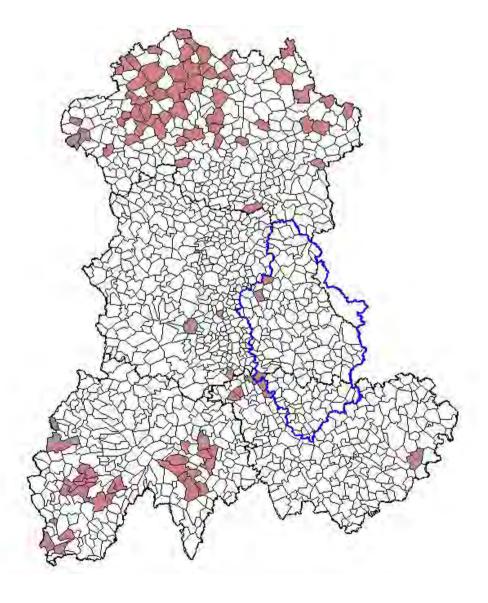
Les données de nidifications « certaines » et « probables »enregistrées entre 1980 et 1999 (ci-dessus) et en 2000 et 2010 (ci-dessous) montrent bien la régression de l'aire de répartition, alors que le nombre d'informations augmente.

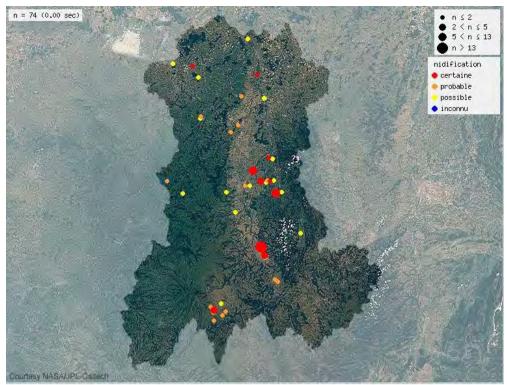


Plan biodiversité PNRLF É Diagnostic de l'avifaune ÉLPO Auvergne É page 74

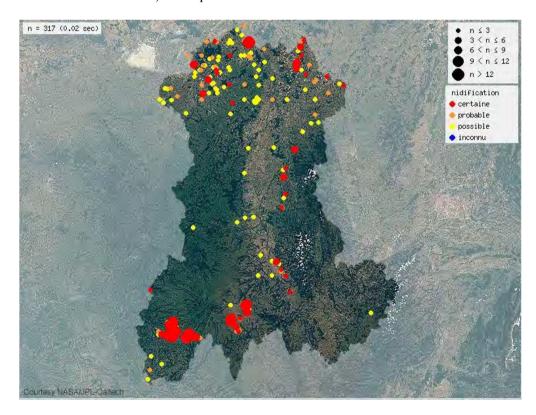
### La Pie-grièche à tête rousse (Lanius senator)

En Auvergne, cet oiseau a fortement décliné à compter du milieu des années 80. Curieusement, le département du Puy-de-Dôme a toujours eu la population la plus faible par rapport aux 3 autres. Actuellement la présence de cet oiseau est réduite à quelques couples. La littérature récente donne 1 à 5 couples pour le Puy-de-Dôme, 3 à 15 pour la Haute-Loire. Notons que cet oiseau est discret et passe facilement inaperçu. Dans le premier département, le parc (Egliseneuve-près-Billom, Bort-l'Etang...) ou sa proximité immédiate (Charnat - 63) ont hébergé ces dernières années une majorité des rares données récoltées. La partie du parc en Haute-Loire n'apporte aucune donnée récente, mais le manque d'observateurs ne permet pas de conclure.

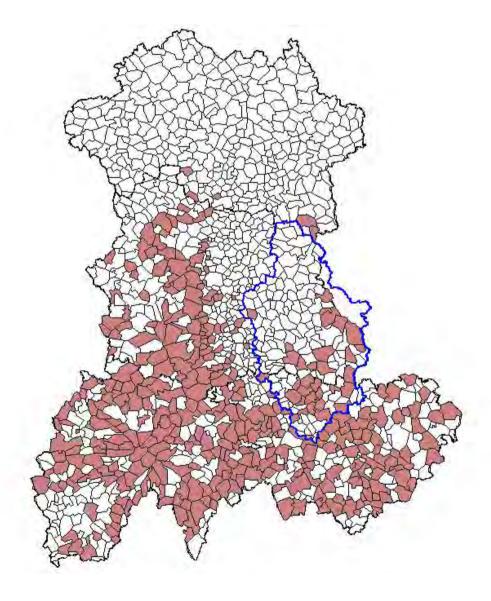




La comparaison des cartes cumulant tous les indices de nidification entre 1980 et 1999 (ci-dessus), puis entre 2000 et 2010 (ci-dessous) montre la situation relictuelle de cette espèce dans le Puy-de-Dôme (où elle est présente surtout dans le PNRLF) ainsi qu'une amélioration de la connaissance dans l'Allier et le Cantal.

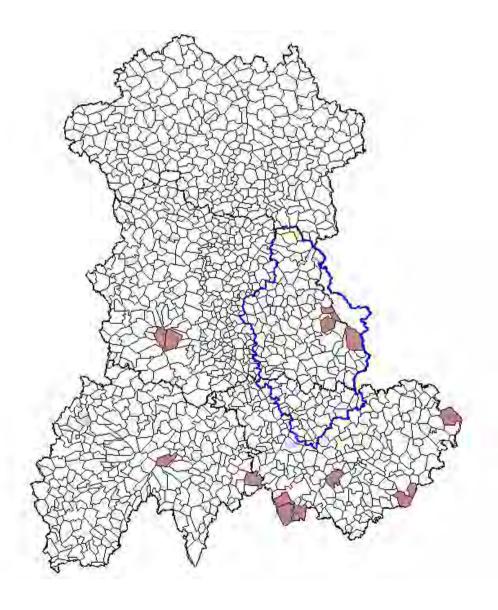


Le Grand Corbeau est aujourd'hui bien présent sur la quasi-totalité des départements de la Haute-Loire et du Cantal. Le Puy-de-Dôme l'accueille uniquement dans sa partie montagneuse/collinéenne et cet oiseau est très rare au niveau du Bourbonnais. Voici 40 ans, il était très rare dans la région. Seuls quelques couples nichaient dans quelques grandes falaises du Cantal et de Haute-Loire. Protégé, il a reconquis les territoires qu'il avait perdus. Il s'est même affranchi des sites rocheux pour nicher dans des ruines, des pylônes et des arbres. Ce dernier point a été vérifié depuis un peu plus de 15 ans dans le Livradois, notamment. La population du parc est de ce fait difficile à cerner, mais dépasse sans doute maintenant les 30 couples.

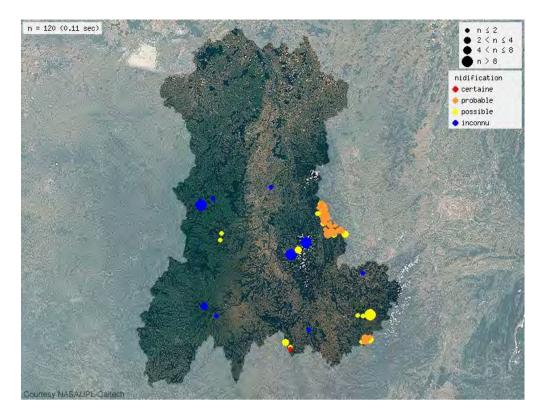


### Le Venturon montagnard (Serinus citrinella)

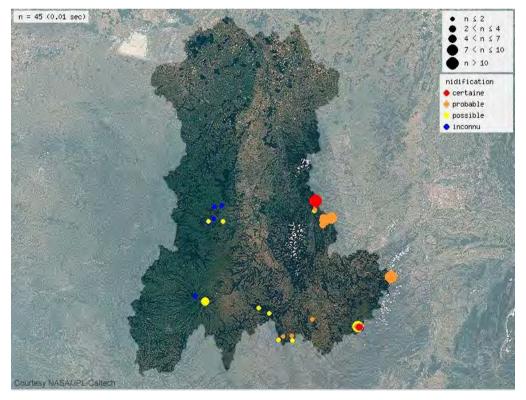
Ce fringille spécifique des franges forestières supérieures est un élément caractéristique du massif du Forez. En effet, dans ces quarante dernières années d'ornithologie régionale, c'est, avec le Mont Mézenc, un des 2 seuls massifs qui recueille la très grosse majorité des observations. Celles-ci attestent une présence régulière dans le Forez. Il habite les lisières, les clairières, les tourbières boisées, les pinèdes claires entre 900 et 1600m. Le venturon a aussi été observé sur le Haut Livradois dans les années 80, sans suites. Sa population est mal connue, n'est pas suivie, mais il semblerait qu'un déclin soit amorcé.



Le Venturon montagnard (Serinus citrinella)

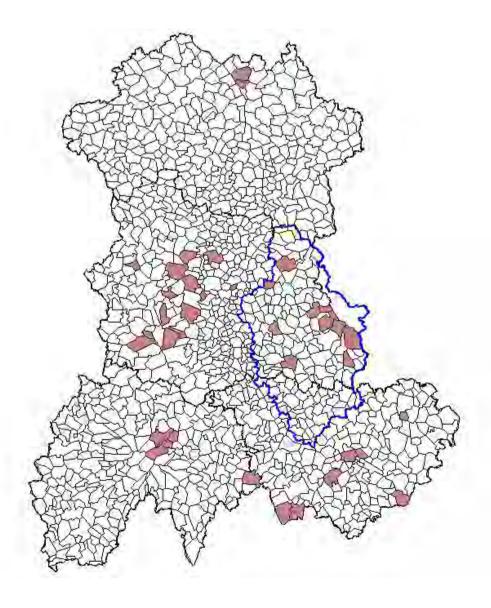


Ces 2 cartes montrent toutes les données de venturon collectées : ci-dessus entre 1980 et 1999 et ci-dessous entre 2000 et 2010



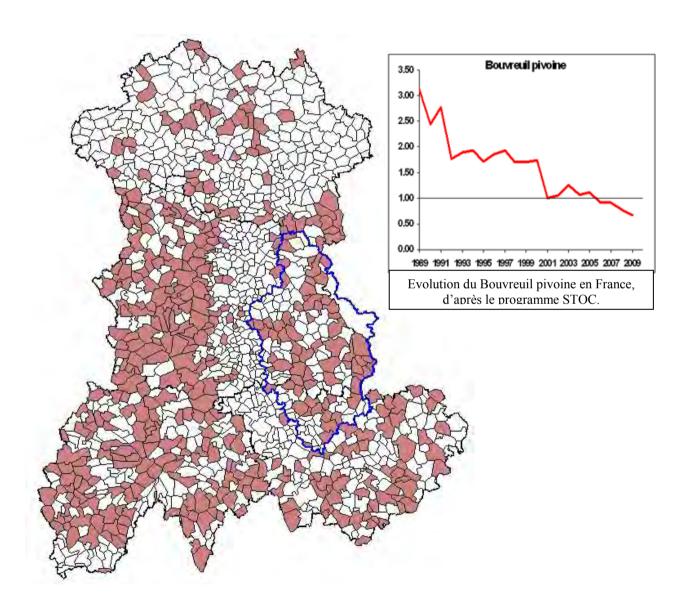
### Le Tarin des aulnes (Carduelis spinus)

Alors que le Tarin des aulnes est un visiteur d'hiver commun, l'Auvergne héberge une petite population nicheuse mal connue. Des chanteurs cantonnés sont observés en période et milieux favorables dans des forêts d'altitude de la plupart des massifs. Dans le haut Livradois et le Forez, il est cantonné dans des zones comprises entre 800 et 1 400 m et boisées en majorité d'épicéas et de sapins. Ces oiseaux sont ici sur les marges méridionales de leur répartition en Europe de l'ouest (avec les Pyrénées). Considérée comme quasi-menacée en France, c'est également une espèce indicatrice des futures évolutions climatiques.



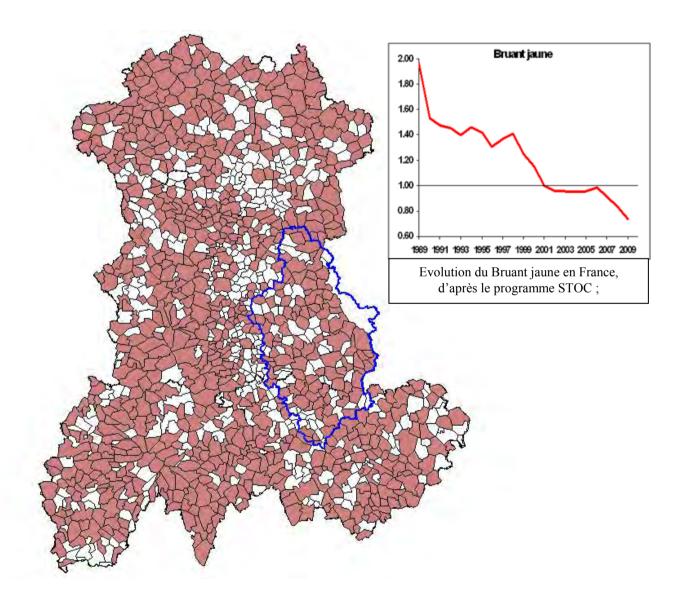
### Le Bouvreuil pivoine (Pyrrhula pyrrhula)

Ce passereau est principalement un forestier. Ses biotopes optimaux sont les boisements frais des étages montagnard et collinéen : forêts résineuses, forêts mixtes, saulaies. En Auvergne, il est rare ou absent des secteurs planitiaires, vallons et coteaux chauds riverains des limagnes. Le territoire du parc, dans sa plus grande partie, convient bien à cet oiseau et il possède une population importante. Or le bouvreuil vient de connaître un fort déclin durant les 25 dernières années, de l'ordre de 70%, qui semble stabilisé actuellement. C'est donc un enjeu pour le parc que de sauvegarder cette belle espèce.

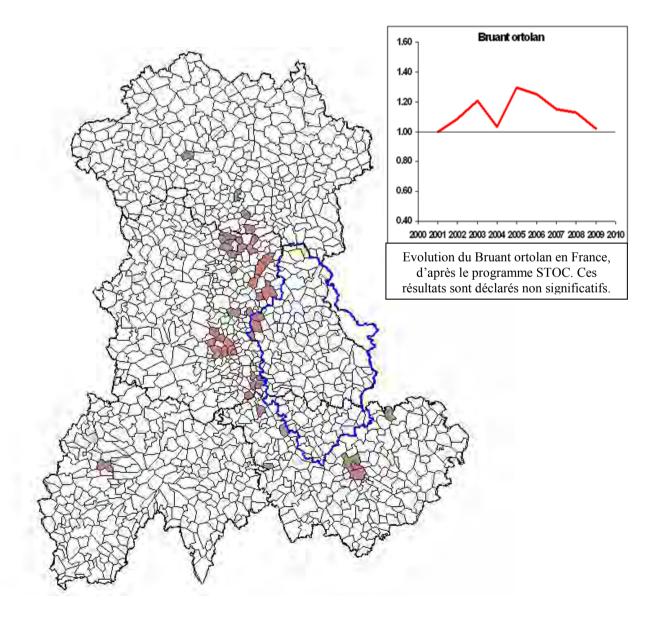


### Le Bruant jaune (Emberiza citrinella)

Ce passereau était jusqu'il y a 15 ans l'oiseau de la « campagne » par excellence. Il faisait partie intégrante des paysages agricoles plus que beaucoup d'autres espèces. Commun naguère, on a pu constater que sa population décline rapidement en raison de l'évolution des pratiques agricoles. Environ 70% de sa population a disparu de France depuis les années 80. Cette évolution de l'agriculture ne touche pas que les plaines, les zones céréalières, mais aussi les zones de production laitière en montagne. Ainsi les régions herbagères de moyenne montagne, qui avaient été peu remaniées jusqu'aux années 80/90, sont déjà presque totalement transformées.



En Auvergne, le Bruant ortolan est un oiseau localisé presque exclusivement aux plaines céréalières, les coteaux et plateaux adjacents, dans la zone de microclimat bénéficiant de l'effet de foehn, à l'est des reliefs entre Gannat-03 et Brioude-43. Il recherche la disponibilité, sur des parcelles étroites, d'arbres hauts servant de perchoirs et de zones d'alimentation à végétation basse (surfaces herbeuses) voire absente (le sol nu est toujours présent), où l'oiseau peut facilement progresser à terre. Dans le parc, l'ortolan est nicheur sur les marges occidentales dans les secteurs de Billom, de Bansat (63). Espèce avant tout liée à des milieux agricoles nettement anthropisés, le Bruant ortolan est de ce fait totalement dépendant des modes culturaux, et notamment du maintien des secteurs de polyculture. La dynamique de régression dont souffre l'espèce en Europe de l'ouest, conjuguée aux effets du réchauffement, milite pour une surveillance, même dans cette configuration marginale.



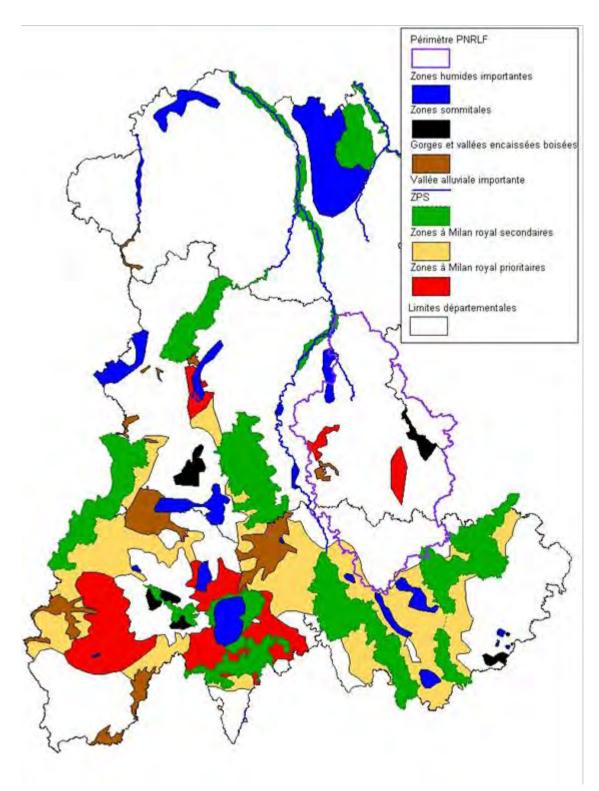


Figure n°5 : carte des zones à enjeux avifaunistiques en Auvergne

Cette carte montre que ce PNR est globalement délaissé, aucune ZPS par exemple. Il est vrai qu'aucun ensemble naturel n'accueille de populations significatives d'oiseaux patrimoniaux, comparé à d'autres entités naturelles d'Auvergne. Malgré tout, ce parc héberge parfois d'importantes populations, mais souvent dispersées sur son vaste territoire.

# SPECIFICITES ET RESPONSABILITES DU PNR LIVRADOIS FOREZ

### LES SPECIFICITES DE CE TERRITOIRE

Ce parc régional est globalement couvert par une nature qui peut être qualifiée « d'ordinaire », majoritairement forestière et montagnarde, où quelques ensembles se distinguent de suite.

Les différentes cartes présentées témoignent, par exemple, que les parties hautes du massif du Forez, dépassant 1200 m, constituent, d'assez loin, la zone naturelle la plus originale au sein de ce territoire. Pour l'avifaune, les Hautes Chaumes accueillent en effet tout un cortège d'oiseaux montagnards, dont la répartition locale, mais aussi régionale est forcément limitée : les Pipits farlouse et spioncelle, le Traquet motteux, le Monticole de roche, le Merle à plastron, le Venturon montagnard, le Tarin des aulnes, les visites de Vautours fauves (de plus en plus fréquentes), le Busard St-Martin, le Grimpereau des bois, la Bécasse des bois, le Pic noir, le Bouvreuil pivoine,..., sans oublier la mythique Gelinotte! Les 5 oiseaux qui la précèdent ne sont pas réellement spécifiques à cette zone (aucun d'ailleurs, sauf la Gelinotte), mais ils y trouvent une part importante de leurs effectifs dans la région.

De suite, il faut évoquer les vastes sapinières du massif du Forez, prolongé par les Bois Noirs. Il y a aussi celles du Haut Livradois, du Pays de la Chaise-Dieu. Ces vastes forêts constituent une spécificité de ce parc, tant elles occupent d'espaces et caractérisent ses paysages. Elles hébergent en nombre l'Autour des palombes, la Bondrée apivore, la Bécasse des bois, le Grimpereau des bois, le Pic noir, le Bouvreuil pivoine, le Pigeon colombin, la Chouette de Tengmalm, le grand Corbeau, plus quelques Tarins des aulnes.

Pourraient venir ensuite toutes ces petites régions agricoles, majoritairement herbagères et bocagères, qui témoignent, au travers des paysages, de la dimension humaine ancienne, de l'occupation de la moyenne montagne. Cependant la persistance marquée de pratiques extensives, ont permis de conserver jusqu'à ces dernières années, de belles populations de Chouette chevêche, d'Alouette lulu, de Pigeon colombin, de Huppe fasciée, de Torcol fourmilier, de Tarier des prés, de Pie-grièche grise, de Bruant jaune, ..., plus quelques Vanneaux huppés, Courlis cendrés, Milans royaux, Bruants ortolans et Pies-grièches à tête rousse. Au sein de ces espaces se distinguent des secteurs comme les Varennes, les bassins d'Ambert et de Sauxillanges, le cours inférieur de la Dore. C'est là encore une spécificité forte du parc, qu'il est plus difficile de mettre en évidence, ou à valoriser. Mais par exemple, le parc abrite aujourd'hui une des plus belles populations françaises de chevêches! Mais cette agriculture s'intensifie rapidement, entrainant cette avifaune remarquable dans un déclin tout aussi rapide.

Par ailleurs, le cours inférieur de la Dore, à partir de Courpière, offre un ensemble alluvial spécifique. D'abord parce que la Dore est l'épine dorsale de ce territoire. Ensuite, elle présente dans cette partie de son cours, un fonctionnement unique : la Dore méandre! De façon moins marquée que l'Allier, mais le cours se déplace au fil du temps. Ce fonctionnement génère l'apparition d'habitats très différents sur ses berges, d'où une biodiversité forte. Ainsi, au sein du parc, la basse Dore apporte-t-elle une avifaune originale composée de la présence de quelques Hirondelles de rivage, d'Œdicnèmes criards, de Bergeronnettes printanières, de Petits gravelots et Chevaliers guignettes, de quelques Vanneaux huppés, de Mésanges boréales, de Torcols fourmiliers, de Loriots et de Milans noirs et, ces dernières années, de la présence devenant presque régulière d'un couple de Sterne pierregarin, qui souvent échoue dans sa reproduction.

Nommé d'après les deux principaux massifs montagneux, ce parc se distingue encore par l'abondance de vallées et vallons encaissés, présentant quelques rochers. Jamais de gorges impressionnantes, avec des falaises vertigineuses ; cependant ces milieux impriment à la flore, comme à la faune, une note d'originalité en hébergeant par exemple le Grand-Duc d'Europe,

l'Hirondelle de rochers, le Cincle plongeur, le Grand Corbeau, le Pigeon colombien et le rare Faucon pèlerin.

### LES RESPONSABILITES DU PNR POUR L'AVIFAUNE

Au regard des originalités physiques, climatiques et humaines de ce territoire, au regard des 235 espèces d'oiseaux observées, des 132 qui nichent, dont 62 sont patrimoniales, ce parc a une responsabilité de niveau régional, et parfois de niveau national, dans la sauvegarde d'espèces.

Une liste de 39 espèces dites à enjeux a été déterminée, parmi lesquels 11 sont emblématiques de ce territoire.

Ces 11 oiseaux : la Gelinotte des bois, le Milan royal, la Bécasse des bois, le Pigeon colombin, la Chouette chevêche, la Chouette de Tengmalm, le Cincle plongeur, le Tarier des prés, le Merle à plastron, la Pie-grièche grise et le Venturon montagnard, témoignent, représentent ce parc et ses principaux grands milieux naturels.

Veiller, préserver, restaurer ces espèces bénéficiera à tout un cortège faunistique, bien plus large que ces 39 oiseaux.

On peut lister une série d'actions pour lesquelles le parc devrait à tout le moins apporter son aide, voire les mettre en œuvre :

\*Conserver des agriculteurs, seuls garant du maintien de vastes espaces ouverts, comme les Hautes Chaumes, par exemple.

\*Favoriser, impulser une forte évolution de l'agriculture vers le « durable », le « bio », au moins des pratiques nettement plus respectueuses des sols, de l'eau, des hommes.

Par exemple, l'agriculture de moyenne montagne connaît, depuis plus de 10 ans maintenant, une évolution rapide qui est néfaste à de nombreuses espèces, naguère largement distribuées et qui avaient trouvé comme zones refuges ces surfaces d'altitude moyenne, après avoir disparu de la plaine. Citons la Pie-grièche grise, le Milan royal, le Tarier des prés. D'autres oiseaux plus spécialisés, souvent répartis à des altitudes plus élevées, comme le Traquet motteux, le Pipit farlouse, sont en train de suivre la même évolution à quelques années d'intervalle. D'une façon générale, les zones d'élevage, en raison de la spécialisation accrue et des règles de la politique agricole qui obligent les exploitations à une intensification toujours accrue, ont adopté dans les dix dernières années des méthodes qui ont valu à certaines espèces une baisse catastrophique. Enrubannage, fertilisation, fauche précoce, intrants, le labourage des vieilles prairies pour mise ne culture ou mise en place de prairies plus productives, remembrements, drainages,... et des espèces comme les alouettes, la Chouette chevêche, la Huppe fasciée, le Vanneau huppé, le Tarier des prés, diminuent ou sont maintenant menacées de façon nette. La diminution de la surface des zones humides, comme partout en région, se poursuit. Là aussi, l'agriculture, avec son cortège de recalibrages des chevelus et de drainages est en première ligne.

\*Protéger des sites remarquables : cette protection peut passer soit par des conventions, soit par des actes réglementaires (APB, RNR, ENS à l'initiative d'une commune).

\*Observer avec prudence l'évolution entre d'une part, le fort taux de boisement du parc É représentatif de la naturalité de ce territoire et réserve de biodiversité - et la demande en bois croissante, générée par l'émergence rapide du concept bois-énergie ; intervenir éventuellement si cette évolution pose problème dans l'avenir.

\*L'importance des zones boisée (par comparaison avec le PNRVA) oblige à s'interroger sur l'évolution prévisible des milieux boisés. Les reboisements effectués depuis des décennies ont accru considérablement la part des résineux, et notamment de l'épicéa en plantations uniformes plus ou moins importantes. Ces formations sont d'un intérêt quasi nul pour l'avifaune. Pire, elles remplacent parfois des formations feuillues beaucoup plus riches. Cependant, l'existence ancienne de sapinières et hêtraies sapinières exploitées de façon irrégulière a donné à ce territoire des milieux d'une grande richesse. Il serait regrettable qu'une politique sylvicole, favorisant un autre mode d'exploitation, ou diminuant les âges d'exploitabilité par exemple, soit favorisée; cela mènerait à une érosion notable de la diversité forestière.

\*Préserver/voire améliorer le réseau hydrographique, globalement de bonne qualité. Il faut noter l'eutrophisation accélérée des eaux de certaines zones, due aux évolutions de l'agriculture, mais également à l'urbanisation.

\*Stopper la diminution des zones humides. L'agriculture, avec son cortège de remembrements et de drainages, est là encore en toute première ligne.

\*Prendre en compte, conserver les « secteurs délaissés » par les activités humaines (notamment l'agriculture, mais aussi l'exploitation forestière), pour des raisons variées : friches non mécanisables jusqu'ici, petites surfaces en mal de propriétaires, haies, murets et éléments fixes du paysage. Ces espaces sont réellement très intéressants du point de vue de l'avifaune, de la biodiversité en général. Mais toutes ces surfaces sont rognées : elles sont en train de disparaître de vastes zones, sous la pression des remembrements, aussi de l'urbanisation (y compris les voies de communication). Leur intérêt au regard de la biodiversité subit une chute vertigineuse.

La figure n°6, page suivante, synthétise les principales zones à enjeux pour l'avifaune du parc, après tout ce qui est évoqué ci-dessus.

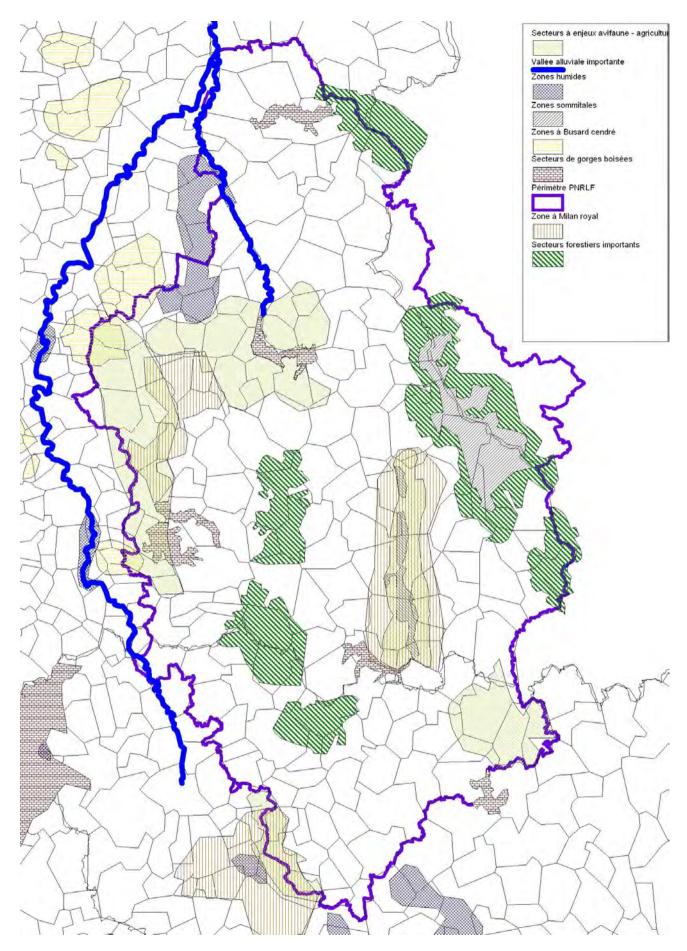


Figure n°6 : carte des principales zones à enjeux sur le territoire du PNR Livradois Forez

## PISTES D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS

La sauvegarde de la biodiversité de l'avifaune passe notamment par une amélioration des connaissances. Le déficit d'observation dans ce territoire a été souligné dans ce rapport. C'est une réalité.

### **SUR LES ESPECES**

Beaucoup des oiseaux à enjeux mériteraient un point, afin d'affiner leur statut et leur situation, l'avifaune évoluant à un rythme qualifiable de rapide : les exemples de la Pie-grièche grise, du Milan royal... le démontrent largement ces dernières années.

39 espèces « à enjeux pour le PNR » ont été déterminées, dont 11 sont considérées comme emblématiques de ce territoire : la Gelinotte des bois, le Milan royal, la Bécasse des bois, le Pigeon colombin, les Chouettes chevêche et de Tengmalm, le Cincle plongeur, le Tarier des prés, le Merle à plastron, la Pie-grièche grise, le Venturon montagnard.

14 à 16 oiseaux de cette liste d'espèces à enjeux pour le parc mériteraient une amélioration des connaissances à l'échelle de ce territoire :

<u>La Gelinotte des bois</u> : qui aujourd'hui sait quelque chose sur cet oiseau symbolique de cette vaste sapinière du Forez ? Son extrême rareté, comme sa discrétion légendaire, rendent cette tâche particulièrement ardue.

<u>Le Busard St-Martin, le Merle à plastron, les Pipits farlouse et spioncelle,</u> et dans une certaine mesure, <u>le Venturon montagnard</u> sont 5 espèces vivant, comme d'ailleurs la gelinotte, sur les « hautes chaumes » et la lisière supérieure forestière. Cette zone est un des habitats les plus originaux de ce territoire, actualiser les connaissances sur ces taxons serait important.

<u>La Chouette de Tengmalm</u>, dont les forêts d'altitude du PNR abrite très probablement la population majeure de la région, vaudrait qu'un recensement soit tenté, afin d'évaluer plus précisément les effectifs en jeu. La découverte récente (2011) de la Chevêchette d'Europe dans un secteur déjà favorable à la Chouette de Tengmalm laisse penser que cette espèce pourrait se fixer et se reproduire dans d'autreses zones tout à fait propices du PNR.

<u>Le Bruant ortolan, l'Alouette lulu, le Vanneau huppé, le Tarier des prés</u> vivent dans des espaces agricoles, dans des contextes très différents. Cependant les uns, comme les autres subissent de plein fouet les diverses évolutions des pratiques culturales. Mettre en place des quadrats spécifiques, comme autant de zones témoins pour l'avenir serait très intéressant, s'ils étaient couplés à un inventaire fin des pratiques agricoles sur chacun de ces sites. Il serait important de reprendre ces échantillons tous les 5 à 10 ans.

<u>Le Grand-Duc d'Europe, le Petit-duc scops</u> sont globalement très mal connus sur ce territoire ; tout comme la Grive litorne.

Enfin, la <u>Pie-grièche à tête rousse et le Tarin des aulnes</u>, espèces au statut précaire en France et en Auvergne, mériteraient d'être mieux cernés. Toutefois leur discrétion, leur dispersion méritent une réflexion avant tout projet de recensement.

Concernant les espèces, 3 de cette liste, classées comme « à enjeu » et « emblématique » font l'objet de Plans Nationaux d'Actions (PNA) : la Chouette chevêche, le Milan royal et la Pie-grièche grise.

Le premier en date, celui pour la chevêche en 2001, n'a jamais été mis en œuvre! Toutefois rappelons ici que le PNR Livradois Forez fait partie depuis 1996 du « réseau inter-parcs pour la chevêche ». Des zones témoins sont suivies à intervalles réguliers (4 ans) depuis 1996. Sur ce territoire, il s'agit de secteurs sur la commune de Bort-l'Etang, du plateau de Sauviat-Augerolles et

les communes de Reignat/Glaine-Montaigut. Le parc a aussi mis en place des initiatives, comme des aides à la plantation de Noyers communs - à l'unité ou en petits nombres, qu'il serait intéressant de renouveler de loin en loin. Par ailleurs, cet oiseau bénéficie d'une attention particulière et soutenue d'un réseau de bénévoles LPO, sous la houlette de M. Guillemenot. Ils ont inventorié plusieurs vastes zones du parc, depuis 2008, confirmant la belle population de ce territoire.

Le PNA pour le Milan royal a déjà connu un premier volet (2003-2007). Il a été appliqué, mais était doté de peu de moyens. De fait, il a été décliné par un programme d'actions sur le Massif Central, mené par un collectif d'associations, avec la coordination de la LPO Auvergne (2009-2012) (en cours de renouvellement). Il consiste en :

- assurer une connaissance précise de la dynamique de population (nombre de couples, succès de la reproduction, causes de mortalité, suivi de l'hivernage Épar marquage et baguage).
- conserver l'espèce : protection de sites de reproduction, mesures agri-environnementales adéquates dans les sites Natura 2000 de la directive oiseaux, soutien alimentaire par la mise en place de « placettes éleveurs »...
- sensibiliser tous les publics, par des animations, des articles, un film, des conférences...

Pour l'étude de la dynamique de population, le suivi s'effectue sur plusieurs secteurs-témoin, dont 2 à 4 concernent le parc : le secteur de Montmorin/Fayet/Isserteaux (nidification/hivernage) ; celui du bassin d'Ambert (hivernage) ; d'Allègre (hivernage maintenant disparu) ; du bassin de Paulhaguet (quasi hors limite du parc).

La population nicheuse du parc est réduite, elle mériterait des attentions particulières. Les densités constatées dans les secteurs fréquentées sont intéressantes et l'hivernage y est régulier.

Enfin, un PNA pour les Pies-grièches (Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse pour ce qui concerne l'Auvergne) est en cours de validation. Il insiste sur la sauvegarde de ces espèces emblématiques des milieux agricoles. Il vise à :

- étudier/affiner la connaissance des répartitions, des effectifs ;
- mettre en place des mesures pour maintenir / restaurer des habitats favorables ;
- mettre en place des suivis, des études scientifiques.

Un plan d'action régional devra se mettre en place sous l'égide de l'état et les populations du parc devraient y être bien entendu mentionnées, des actions mises en place.

A propos d'actions de connaissance de l'avifaune du parc, au-delà des importants travaux menés sur la chevêche, des quadrats et autres types de recensements ont été réalisés ces dernières années par des bénévoles de la LPO. Peuvent être évoqués des comptages de territoires occupés par le Cincle plongeur sur des tronçons de 4 km de rivières (2005 et 2006), des quadrats sur le Bruant ortolan (2002,2003), des recensements de Pie-grièche grise dans le bassin d'Ambert (depuis 2009), le suivi d'une population de Chouette de Tengmalm, des surveillances sur le Faucon pèlerin, le Grand-Duc d'Europe (par les réseaux constitués dans le département)...

### **SUR LES HABITATS**

Sauver les espèces emblématiques, les autres aussi, demande essentiellement des actions sur les habitats

La LPO insiste sur les **habitats agricoles**. Le cortège d'oiseaux inféodés à ces milieux décline d'environ 25%, depuis 1989, selon les résultats du programme national STOC. C'est énorme et ce déclin se poursuit.

1// L'agriculture occupe 30% du territoire du parc, soit une part très importante de son originalité humaine, culturelle et naturelle. <u>C'est donc sur cette activité qu'il est urgent d'intervenir.</u>

Il faut que le parc, les acteurs économiques et sociaux concernés travaillent à conserver et développer une agriculture durable et de qualité, qui à long terme sera bénéfique aux agriculteurs et aux consommateurs, de même qu'aux sols, à l'eau et aux végétaux et animaux associés. Des pistes d'actions :

- aider/valoriser des circuits courts
- labelliser des produits remarquables,
- favoriser la filière agricole,
- rapprocher les mondes urbain et agricole,
- valoriser de nouvelles pratiques,
- aider les exploitants à de nouvelles pratiques, à des conversions vers la biologie,
- soutenir le maintien, les installations d'exploitants dans les territoires en déprise.

Globalement, le monde agricole devrait réduire, voire cesser les drainages, stopper les destructions de zones humides, si petites soient-elles! Il devrait être soutenu pour cesser les limitations d'érosion latérale des ruisseaux et rivières.

2// Le manteau forestier couvre une surface énorme sur le territoire du parc. Dans l'activité sylvicole, un certain nombre d'évolutions devrait être concertées et engagées :

- stopper les enrésinements systématiques, notamment avec des espèces allochtones, sous l'altitude de 900 m,
- favoriser le mélange des essences et des âges (allongement des « révolutions »),
- bannir les plantations de résineux allochtones directement sur les zones tourbeuses ou dans leurs bassins versants,
- idem pour les sources/suintements, les petits ruisseaux,
- conserver un nombre intéressant de tiges sénescentes/mortes à l'hectare,
- systématiser la création d'îlots de vieillissements (d'au moins 5 ha), par communes, par massifs forestiers,
- conserver particulièrement les ripisylves, des boisements remarquables,
- préserver/restaurer des haies et alignements d'arbres.

3// Pour les zones humides, les propositions sont au moins les suivantes :

- négocier, protéger un « espace de liberté » pour les rivières et grands ruisseaux,
- conserver/restaurer la bonne qualité des eaux de surface et souterraine,
- arrêter le massacre du chevelu en têtes des bassins (ruisselets transformés en fossés, ruisseaux massacrés par la création de chapelets de petits étangs...),
- suintements, sources, ruisselets ne doivent plus être couverts par des boisements de résineux.
- conserver les zones inondables en les préservant d'investissements inconcevables sur de telles zones,
- préserver/restaurer des roselières favorables aux espèces paludicoles,
- conserver/restaurer des sites de zones humides remarquables,...

4// Etant donné l'intrication parfois forte entre les activités humaines et la faune sauvage, vu aussi les évolutions, les adaptations des espèces sauvages à notre proximité, il faudrait favoriser/initier des démarches pour prendre en compte l'accueil de la faune, de l'avifaune en particulier, dans le bâti et les aménagements, dans l'entretien des routes.... Il faudrait aussi en valoriser les réalisations concrètes.

5// Enfin, même si les oiseaux volent et se jouent de beaucoup d'obstacles terrestres qui posent tant de problèmes aux autres animaux, le parc doit veiller au maintien/ conservation/ restauration de couloirs écologiques fonctionnels, y compris pour les oiseaux.

La LPO pensent notamment aux couloirs de migrations, aux zones de halte ou d'hivernage sur lesquels les protections de sites, les améliorations des habitats (et donc de leur capacité d'accueil) joueront leurs rôles rapidement.

Peut-être des initiatives locales peuvent-elles être proposées/engagées, comme :

- un plan de prélèvement maximal raisonné pour telle espèce, par une société communale de chasse,
- des périodes de chasse encore plus réduites, pour telle espèce, sur telle zone limitée.

### **CONCLUSION**

Le parc naturel régional Livradois Forez possède une biodiversité intéressante en ce qui concerne l'avifaune. Le présent travail en témoigne, malgré le déficit connu de données dans ce territoire.

Plus largement, des indices concordants tendent à montrer que, comme dans des zones moins privilégiées, une certaine érosion de la biodiversité est en route sur ce territoire. Les évolutions portent sur l'ensemble des milieux, mais certains facteurs semblent prioritaires :

- zones humides : on constate une diminution de la surface et de la qualité des zones humides, comme partout en Auvergne ;
- évolution de l'agriculture : elle est aussi souvent à l'origine de l'eutrophisation accélérée de ces milieux, mais aussi de la disparition de certaines espèces liées depuis longtemps aux activités humaines et qui ne peuvent plus « absorber » une évolution trop rapide ;
- évolution de la forêt : si on trouve encore des milieux forestiers de grande qualité dans la parc, malgré les plantations sans grand intérêt biologiques depuis quelques décennies, l'évolution actuelle vers une augmentation des prélèvements amène quelque inquiétude quant à la valeur future de ces forêts pour l'avifaune.

En conclusion, il devient urgent d'agir sur de vastes surfaces pour que l'intérêt ornithologique du parc régional ne baisse pas dans les mêmes proportions que celui des zones hors parc.

### **BIBLIOGRAPHIE**

- **Balluet P., 2001**. La migration postnuptiale des oiseaux au col de Baracuchet (Loire-42). *Le Grand-Duc 59* : 97 119.
- **Boitier E. (Dir.), 2000**. Liste commentée des oiseaux d'Auvergne. *Le Grand-Duc*, *hors-série n°1*. 132 pages.
- Conseil Général de Haute-Loire, 2002. *Guide des oiseaux de Haute-Loire*. Edition Jeanne-d'Arc, le Puy. 204 pages.
- **Frenoux J.M., 2004.** Etat des populations d'anatidés en Auvergne. Nidification, phénologie migratoire et hivernage. Période 1993-2003. *Le Grand-Duc 65 : 1-142*.
- **Frenoux J.M., 2005.** Etat des populations de limicoles en Auvergne. Nidification, phénologie migratoire et hivernage. Bilan de 35 années d'observation (1970-2004). *Le Grand-Duc 67 : 1-101*.
- Gilard B. & CHD 43, 2000. Liste commentée des oiseaux de Haute-Loire. LPO Auvergne, non publiée. 25 pages.
- **Gilbert B., Dulphy JP., Emberger F., Lallemant JJ.& Vrignaud S., 2008.** Statut des Piesgrièches en Auvergne : résultats de l'enquête 2007-2008. *Le Grand-Duc 73 : 30 35*.
- Gilbert B., Dulphy JP., Lallemant JJ., Riols R., Tourret P.& Zucca M., 2009. La Pie-grièche grise en Auvergne : résultats de l'enquête 2009 et statut pour la période 2000-2009. Le Grand-Duc 75:31-35.
- **Giraud A. & CHD 43, 2004**. Rapport du Comité d'Homologation Départemental Haute-Loire : espèces homologué&es de 1997 à 2003. *Le Grand-Duc 64 : 16 22*.
- **Giraud A. & CHD 43, Trompat A. & CHR Auvergne, 2006**. Rapport des Comités d'Homologation Régional Auvergne et Comité d'Homologation Départemental Haute-Loire pour les années 2003 et 2004. *Le Grand-Duc 68 : 33 51*.
- **Giraud A. & CHD 43, Trompat A. & CHR Auvergne, 2006**. Rapport des Comités d'Homologation Régional Auvergne et Comité d'Homologation Départemental Haute-Loire 2005. *Le Grand-Duc 69 : 34 44*.
- **Giraud A. & CHD 43, Trompat A. & CHR Auvergne, 2007**. Rapport des Comités d'Homologation Régional Auvergne et Comité d'Homologation Départemental Haute-Loire : année 2006. *Le Grand-Duc 70 : 37 42*.
- **Joubert B., 1992**. *Oiseaux du Massif Central, une avifaune de Haute-Loire*. CPIE du Velay (43). 366 pages.
- **Dulphy JP.& Lallemant JJ., 2008.** Note de synthèse sur les recensements de Cincles plongeurs effectués en 2005 et 2006 en Auvergne. *Le Grand-Duc* 72 : 32 33.

**LPO Auvergne, 2010**. *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*. Editions Delachaux&Niestlé, Paris. 575 pages.

Tourret P., 2008. Liste rouge de l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante. LPO Auvergne.

**Noel F., 2006.** Le Cincle plongeur sur le bassin de la Loire. Résultats de l'enquête 2005. Rapport de la LPO Anjou (coordination), Angers. 14 pages.

**Trompat A. & CHR Auvergne, 2008**. Rapport du Comité d'Homologation Régional Auvergne : année 2007. *Le Grand-Duc 72 : 37 – 45*.

**Trompat A. & CHR Auvergne, 2009**. Rapport du Comité d'Homologation Régional Auvergne : année 2008. *Le Grand-Duc 74 : 34 – 39*.

**Lebreton P., 2002**. Un quart de siècle d'ornithologie dans le canton d'Allègre et ses environs (43). *Le Grand-Duc 61* : 1-50.

**Vigier D., 2001.** Le Grand corbeau nicheur sur un arbre dans la Haute-Loire. *Le Grand-Duc 58* : 20 - 24.

Les annales ornithologiques régionales, réalisées depuis l'année 1977/1978 à l'année 2004 et publiées dans les Grands-Ducs n° 14, 16, 18, 20, 22, 24, 27, 28, 30, 32, 34, 38, 39, 41, 42, 44, 46, 49, 51, 53, 55, 58, 60, 62, 64, 66, 68.

#### Les sites Internet:

La centrale ornithologique régionale en ligne <u>www.faune-auvergne.org</u> rassemblant les observations faites en Auvergne.

**www2.mnhn.fr/vigie-nature**/ : qui donne les résultats, actualisés annuellement, du programme de suivi de l'avifaune nicheuse de France (programme STOC : suivi temporel des oiseaux communs - depuis 1989).

www .ebcc.info/: l'équivalent européen du site « vigie-nature », où les évolutions de la plupart des espèces est indiquée et actualisée depuis 1980.